



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DOSSIER N° 13 :
CONVENTION DE
PARTENARIAT ENTRE LA
VILLE DU BOUSCAT ET
L'ASSOCIATION RICOCHET -
SUBVENTION 2025

Séance Ordinaire du 18 février 2025

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué le 12 février 2025 par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu Ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 18 février 2025.

Présents : Patrick BOBET, Gwénaël LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Nathalie SOARES, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle ABAZIOU BARTHELEMY, Michel MENJUCQ, Bérengère DUPIN, Benjamin DUGERS, Géraldine AUDEBERT, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Jonathan VANDENHOVE, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Jean-Jacques HERMENCE, Claire LAYAN, Patrick ALVAREZ.

**Nombre de Conseillers
en exercice : 34**

Membres présents : 25

Absent : 0

Excusés : 9

Excusés avec procuration : Philippe FARGEON (à Michel MENJUCQ), Mathilde FERCHAUD (à Sandrine JOVENE), Daniel BALLA (à Armelle ABAZIOU BARTHELEMY), Guillaume ALEXANDRE (à Jean-Georges MICOL), Grégoire REYDIT (à Françoise COSSECQ), Sarah DEHAIL (à Bérengère DUPIN), Xavier DE JAVEL (à Alain MARC), Julie-Anne BROUSSIN (à Marie Emmanuelle DA ROCHA), Maxime JOYEZ (à Patrick ALVAREZ).

Absent :

Secrétaire : Daphné GAUSSENS

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2025

DOSSIER N° 13 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DU BOUSCAT ET L'ASSOCIATION RICOCHET - SUBVENTION 2025

RAPPORTEUR : Françoise COSSECQ

La Ville du Bouscat apporte son soutien à l'association RICOCHET qui est un espace d'initiatives porté par les habitants qui souhaitent contribuer :

- à l'accompagnement, la valorisation et la mise en réseau de personnes, d'acteurs, d'initiatives et de projets ;
- au développement social local de la commune du Bouscat ;
- au renforcement des liens familiaux, en famille et entre familles ;
- au développement du pouvoir d'agir des habitants et à la citoyenneté en portant une attention particulière aux personnes en situation de fragilité ;
- à l'accès à la culture pour tous et à la formation permanente de citoyens sensibles à leurs environnements.

Elle œuvre dans les différents terrains de l'action éducative, sociale et culturelle et situe son action dans le champ de l'éducation populaire, du développement social local et dans le respect de la laïcité. L'association RICOCHET se dote d'un projet social, réévalué de façon régulière.

L'association RICOCHET agréée Centre social depuis le 1^{er} janvier 2019, dont l'agrément a été renouvelé pour la 3^{ème} fois le 1^{er} janvier 2025, oriente son activité autour de la mise en œuvre principale des axes suivants :

- FAIRE TERRITOIRE : Favoriser la cohésion sociale et développer les dynamiques participatives dans la proximité,
- FAIRE FAMILLE : Permettre à toutes les familles d'accéder à des espaces de ressource et de répit et de renforcer leurs capacités d'agir,
- FAIRE LIEN : Lutter contre l'isolement social et favoriser l'accès aux droits,
- FAIRE ACCUEIL : Accueillir, écouter, informer les habitants dans le cadre d'un esprit de convivialité,
- FAIRE CULTURE : Susciter le désir de culture et agir en faveur de la culture pour tous,
- FAIRE ENSEMBLE : Participer à la dynamique territoriale globale et construire ensemble le projet de La Passerelle.

Son périmètre d'intervention est l'est de la Ville du Bouscat.

L'Association RICOCHET dispose par ailleurs, de l'agrément Jeunesse et Education Populaire attribué par la Préfète du Département le 13 juin 2007.

L'association RICOCHET est une structure locale implantée sur le territoire depuis de nombreuses années et disposant d'une connaissance certaine de l'histoire, de l'identité et de la population de ce territoire.

Par ailleurs, dans le cadre du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) et en particulier de l'axe 3 de sa stratégie « Lutter contre les conduites addictives et le trafic de stupéfiants », la Ville du Bouscat a obtenu une subvention de la MILDECA (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives). La mise en œuvre du projet étant réalisée en partie par les équipes de RICOCHET, une partie de la subvention lui est donc dédiée (5 000 euros pour l'année 2025).

Considérant la mission d'intérêt général de service social de l'association RICOCHET, selon les principes communs définis par le protocole sur les services d'intérêt général du Traité de Lisbonne du 13 décembre 2007, applicable au 1er décembre 2009 ;

Considérant que RICOCHET par son statut associatif construit un projet d'association cohérent et pluriannuel, élaboré avec les habitants et ses principaux partenaires (Ville, CAF, Département, Etat), fondé sur des valeurs humanistes universelles : le respect de la dignité humaine, la solidarité, la démocratie ;

Considérant que l'association Ricochet participe aux projets territoriaux de la Mairie à différents niveaux :

- A la co-construction et à la mise en œuvre du projet « Impulsions » le nouveau projet de cohésion sociale du Bouscat,
- A la mise en œuvre du dispositif Point Info Vacances,
- A la réalisation de la Quinzaine de l'égalité,
- A la mise en œuvre du projet éducatif du territoire Génération ALPHA et du projet spécifique dédié à la jeunesse,
- A la mise en œuvre de la Stratégie de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,
- A la mise en œuvre de la Responsabilité de Sociétale de l'Organisation (en tant que partie prenante),
- A l'animation de la vie locale,
- Par son intégration dans les différents réseaux d'acteurs du territoire (L'Agora, Parentalité, Jeunesse) et pour la plupart en tant que pilote.

Pour l'année 2025, il est donc proposé d'octroyer à l'association RICOCHET une subvention de fonctionnement d'un montant de 165 500 € pour la mise en œuvre de son projet social, validé par le comité de pilotage et pour la participation aux différents dispositifs pour lesquels la ville perçoit une subvention (MILDECA, PIV, Quinzaine de l'égalité).

Il est proposé d'octroyer une subvention de 3 000 € en 2025 pour permettre à l'association d'investir dans des équipements (installation à la Passerelle). Il s'agit du dernier versement d'une subvention de 9 000 € prévue sur 3 ans (2023-2024-2025).

Il est également proposé de signer une nouvelle convention pluriannuelle (2025-2028) en cohérence avec la durée du projet social actuel de l'association (annexe 1).

VU les Services d'Intérêt Général, y compris les Services Sociaux d'Intérêt Général : un nouvel engagement européen, COM 2007 725 du 20 Novembre 2007 ;

VU la Constitution Française, notamment l'article 72 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU la Loi n°2004-809 en date du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la circulaire du Premier Ministre n°5811/SG du 29/09/2015, relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

VU la circulaire du 12 juin 2021, relative à l'animation de la vie sociale ;

VU la délibération du conseil municipal du Bouscat du 18 février 2025 relative à la Convention Territoriale Globale liant la MAIRIE DU BOUSCAT et la CAF ;

VU la délibération du conseil municipal du 28 septembre 2021, concernant le projet éducatif « Génération Alpha » ;

VU la délibération du conseil municipal du Bouscat du 5 avril 2023 relative à la convention de partenariat 2023-2024 entre l'Association RICOCHET et la MAIRIE DU BOUSCAT ;

VU le projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2028 proposé ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article 1 : APPROUVER les termes de la convention de partenariat ainsi que ces annexes (dont la mise à disposition des locaux),

Article 2 : AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document utile dans ce dossier,

Article 3 : DIRE que les dépenses seront inscrites au budget chapitre 65.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :
34 voix POUR

Fait et délibéré le 18 février 2025

LE MAIRE,

Le/La secrétaire de séance,

Patrick BOBET

Daphné GAUSSENS



CONVENTION PLURIANUELLE D'OBJECTIFS

Ville du Bouscat - Association Ricochet

Année 2025-2028

Entre les soussignées :

La Ville du Bouscat, représentée par son Maire, Monsieur Patrick BOBET, agissant en vertu de la délibération du conseil municipal du 5 avril 2022.

Ci-après dénommée « la ville », d'une part ;

Et

Ricochet, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, représentée par sa Présidente, Madame Audrey CALLUAUD DESSUS,

Ci-après dénommée « l'association », d'autre part ;

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

PREAMBULE

VU les Services d'Intérêt Général, y compris les Services Sociaux d'Intérêt Général : un nouvel engagement européen, COM 2007 725 du 20 Novembre 2007 ;

VU la Constitution Française, notamment l'article 72 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU la Loi n°2004-809 en date du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la circulaire du Premier Ministre n°5811/SG du 29/09/2015, relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

VU la circulaire du 12 juin 2021, relative à l'animation de la vie sociale,

VU la délibération du conseil municipal du Bouscat du 18 février 2025 relative à la Convention Territoriale Globale liant la MAIRIE DU BOUSCAT et la CAF,

VU la délibération du conseil municipal du 28 septembre 2021, concernant le projet éducatif « Génération Alpha »

VU la délibération du conseil municipal du Bouscat du 5 avril 2023 relative à la convention de partenariat 2023-2024 entre l'Association RICOCHET et la MAIRIE DU BOUSCAT,

Considérant le projet initié et conçu par l'Association RICOCHET a pour objet :

L'association Ricochet est un espace d'initiatives porté par les habitants qui souhaitent contribuer :

- à l'accompagnement, la valorisation et la mise en réseau de personnes, d'acteurs, d'initiatives et de projets ;

- au développement social local de la commune du Bouscat ;

- au renforcement des liens familiaux, en famille et entre familles ;

- au développement du pouvoir d'agir des habitants et à la citoyenneté en portant une attention particulière aux personnes en situation de fragilité ;
- à l'accès à la culture pour tous et à la formation permanente de citoyens sensibles à leurs environnements.

Elle œuvre dans les différents terrains de l'action éducative, sociale et culturelle et situe son action dans le champ de l'éducation populaire, du développement social local et dans le respect de la laïcité. L'association Ricochet se dote d'un projet social, réévalué de façon régulière.

conforme à son objet statutaire ;

Considérant que :

- cette convention fait suite à un agrément "Centre social" de la CAF au titre de l'exercice de la fonction d'animation globale et de coordination, et à l'agrément « famille » pour les actions mises en œuvre dans le cadre la PS Animation Collective Familles de la Caisse d'Allocations Familiales.

- L'association Ricochet agréée Centre social depuis le 1^{er} janvier 2019, et dont l'agrément a été renouvelé pour la 3ème fois le 1er janvier 2025, oriente son activité autour de la mise en œuvre principale des axes suivants :

- FAIRE TERRITOIRE : Favoriser la cohésion sociale et développer les dynamiques participatives dans la proximité.
- FAIRE FAMILLE : Permettre à toutes les familles d'accéder à des espaces de ressource et de répit et de renforcer leurs capacités d'agir.
- FAIRE LIEN : Lutter contre l'isolement social et favoriser l'accès aux droits.
- FAIRE ACCUEIL : Accueillir, écouter, informer les habitants dans le cadre d'un esprit de convivialité.
- FAIRE CULTURE : Susciter le désir de culture et agir en faveur de la culture pour tous.
- FAIRE ENSEMBLE : Participer à la dynamique territoriale globale et construire ensemble le projet de La Passerelle.

Dans le cadre de sa politique sociale et d'animation locale, la ville collabore avec les associations œuvrant pour la famille et la jeunesse, créant ainsi une synergie et une complémentarité entre les services municipaux et les structures associatives.

Considérant que l'Association RICOCHET fait partie intégrante du pilotage de l'Agora,

Considérant que RICOCHET par son statut associatif construit un projet d'association cohérent et pluriannuel, élaboré avec les habitants et ses principaux partenaires, fondé sur des valeurs humanistes universelles : le respect de la dignité humaine, la solidarité, la démocratie.

Considérant que l'Association RICOCHET a obtenu le renouvellement de l'agrément Jeunesse et Education Populaire attribué par le préfet du Département le 11 avril 2024.

Considérant que l'association RICOCHET est une structure locale implantée sur le territoire depuis de nombreuses années et disposant d'une connaissance certaine de l'histoire, de l'identité et de la population de ce territoire ;

Considérant la mission d'intérêt général de service social de l'association RICOCHET, selon les principes communs définis par le protocole sur les services d'intérêt général du Traité de Lisbonne du 13 décembre 2007, applicable au 1^{er} décembre 2009 ;

Considérant que l'association RICOCHET participe aux projets de la commune à différents niveaux :

- A la co-construction et à la mise en œuvre du projet « Impulsions » le nouveau projet de cohésion sociale du Bouscat,
- A la mise en œuvre du dispositif Point Info Vacances,
- A la réalisation de la Quinzaine de l'égalité,
- A la mise en œuvre du projet éducatif du territoire Génération ALPHA et du projet spécifique dédié à la jeunesse,
- A la mise en œuvre de la Stratégie de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,
- A la mise en œuvre de la Responsabilité de Sociétale de l'Organisation (en tant que partie prenante),
- A l'animation de la vie locale.
- Par son intégration dans les différents réseaux d'acteurs du territoire (L'Agora, Parentalité, Jeunesse) et pour la plupart en tant que pilote.

Considérant que le projet ci-après présenté par l'Association participe de cette politique.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, l'Association s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet défini en **annexe I** à la présente convention.

La Commune contribue financièrement à la mise en œuvre de ce projet social d'intérêt général. Elle n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue au titre des années 2025, 2026, 2027, 2028 pour une durée de 4 années, du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2028. Néanmoins, elle sera reconduite de manière tacite durant la moitié de l'année N du renouvellement de la convention, en l'attente d'une nouvelle délibération.

ARTICLE 3 - MONTANT DE LA SUBVENTION

La MAIRIE DU BOUSCAT contribue financièrement pour un montant défini chaque année au regard des budgets prévisionnels de l'association, en **annexe II** à la présente convention.

Cette subvention n'est acquise que sous réserve de la disponibilité des crédits et du respect par l'association des obligations mentionnées aux articles 1^{er}, 5 et 7 et des décisions de la commune prises en application des articles 9 et 10 sans préjudice de l'application de l'article 12.

Le financement public n'excède pas les coûts liés à la mise en œuvre du projet, estimés en **annexe III**.

Ces coûts peuvent être majorés, le cas échéant, d'un excédent raisonnable constaté dans le compte-rendu financier prévu à l'article 5.

Le montant de la subvention attribuée à l'Association prendra en compte le montant de ses fonds associatifs afin qu'ils couvrent au moins 3 mois d'avance de fonctionnement. Si ces fonds sont supérieurs à 6 mois de fonctionnement, le montant de la subvention accordée pourrait être réévalué en conséquence.

Le montant de la subvention fait l'objet d'un échange en comité de pilotage en amont des conférences budgétaires de la Mairie du Bouscat.

ARTICLE 4 - MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Les modalités de versement sont fixées annuellement en annexe II en accord avec l'association et en fonction du montant versé. Une avance peut être versée avant le vote du budget de l'année N par la Commune, de 50% maximum du montant de la subvention.

La contribution financière est créditee au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur. Les versements sont effectués au compte ouvert au nom du représentant de l'association. Un RIB est à transmettre au service comptable de la Commune.

ARTICLE 5 - JUSTIFICATIFS

L'association RICOCHET s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de l'exercice les documents ci-après :

-Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

-Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L612-4 du code de commerce (comprenant le compte de résultat détaillé et le bilan),

-Le rapport d'activités.

L'association devra fournir à la ville les pièces nécessaires à l'appui de sa demande annuelle de subvention, notamment :

- le dossier CERFA dûment complété,

-Le budget prévisionnel détaillé en dépenses et recettes,

-L'état des frais de personnels,

-Les attestations d'assurance.

ARTICLE 6 – AUTRES MOYENS MIS A DISPOSITION

La commune met à disposition de l'association, gracieusement, **des locaux** dans le respect des conditions fixées dans le cadre de la convention d'utilisation en **annexe IV**.

ARTICLE 7- ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

7.1 Respect des obligations de service public

L'association RICOCHET, menant une mission de Service Social d'Intérêt Général, s'engage au respect de certaines obligations de service public. À cet égard, l'association doit s'engager explicitement à respecter :

- L'accessibilité de ses services,
- La continuité des activités,

- La réponse aux besoins des utilisateurs,
- Les exigences de qualité,

7.2 Autres engagements : contrat d'engagement républicain et charte des valeurs de la vie associative

L'association s'engage à signer le contrat d'engagement républicain en **Annexe 6** de la présente convention. Ainsi elle s'engage également à respecter les valeurs suivantes : respect des lois de la République, liberté de conscience, liberté des membres de l'association, égalité et non-discrimination, fraternité et prévention de la violence, respect de la dignité de la personne humaine, respect des symboles de la République.

Par ailleurs, l'association RICOCHET s'engage à respecter l'esprit de la charte des valeurs partagées, coconstruite en conseil de la vie associative. De plus, au titre de la neutralité, les structures de l'animation de la vie sociale ne peuvent héberger aucune activité politique, syndicale, confessionnelle.

7.3 Conformité relative aux autorisations d'exercer les agréments

L'association RICOCHET est agréée « centre social » par la Caisse d'Allocations Familiales. Dans ce cadre, l'association respecte les obligations liées à cet agrément.

Par ailleurs, l'association RICOCHET déclare l'accueil collectif de mineurs auprès de la Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport. En cas de refus d'ouverture par la SDJES, il appartient à l'association RICOCHET et à la MAIRIE DU BOUSCAT d'étudier ensemble les solutions permettant d'accueillir les enfants dans les conditions réglementaires prévues par le Code d'Action Sociale et des Familles.

Toutes modifications des agréments ou suppression devront faire l'objet d'un échange préalable avec la Mairie du Bouscat.

7.4 Conformité aux assurances et impôts

L'association RICOCHET est entièrement responsable de la présente convention tant à l'égard de la collectivité que des usagers du service et des tiers. Elle répond de tous les dommages résultant de l'exécution de ses prestations et doit disposer pour cela de toutes les assurances nécessaires et en adresser chaque année copie à la Mairie du Bouscat.

L'association s'acquittera de tous les impôts, taxes et redevances susceptibles d'être dus par elle du fait de son activité.

7.5 Conformité relative au droit du travail et aux conventions collectives

L'ensemble du personnel, nécessaire à l'exécution de la convention, est recruté par l'association RICOCHET, conformément à la réglementation en vigueur relative au personnel nécessaire pour assurer le bon fonctionnement des services. L'association RICOCHET se conforme à la législation et à la réglementation relative aux conditions de travail des salariés. Elle est tenue de respecter les dispositions du code du travail et des conventions collectives en vigueur (convention collective ECLAT). L'association RICOCHET a en charge la gestion du personnel (planning, congés, formation...) et de tout litige pouvant en résulter. Il appartient à l'associations RICOCHET de prendre toute mesure utile pour que les litiges sociaux, pouvant éventuellement subvenir, ne puissent empêcher de remplir ses obligations de gestionnaire. Elle s'acquitte de toutes les charges de personnels (salaires, charges sociales, frais de formation, frais de médecine du travail...).

7.6 Modification de la situation juridique de l'association

L'association RICOCHET doit avertir sans délai la collectivité de toute modification de ses statuts ou de la composition de ses organes directeurs (le cas échéant). L'Association informe sans délai la commune de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

7.7. Transparence des informations transmises par l'association

L'association s'engage à assurer la transparence des informations concernant, d'une part, ses activités et, d'autre part, ses états financiers.

Ainsi, l'association s'engage à fournir à la ville tous les documents justificatifs de son activité (bilans et autres pièces comptables, comptes rendus d'activités, prévisionnels...) exigés pour le bon fonctionnement de ces instances.

Au cours d'un comité de pilotage annuel organisé par l'association, un bilan des activités sera présenté à la ville. (Cf. **Annexe 6**)

L'association s'engage, par ailleurs, à convier la ville à participer à toute assemblée générale ou toute manifestation importante et à lui transmettre préalablement tous documents s'y référant. Les élus de la ville désignés par délibération du conseil municipal en tant que membres du conseil d'administration assistent aux conseils d'administration de l'association, conformément à ses statuts.

7.7 Obligations comptables

L'association RICOCHET met en place et tient régulièrement une comptabilité faisant apparaître les dépenses et les recettes liées aux missions confiées dans le cadre de la convention. Elle tient à disposition de la collectivité tous les éléments comptables. L'association fait appel à un commissaire aux comptes eu égard de l'article L 612-4 du Code de commerce, stipulant que toute association ayant reçu annuellement une ou plusieurs subventions dont le montant global dépasse 153 000 euros doit établir des comptes annuels comprenant un bilan, un compte de résultat et une annexe (comptabilité d'engagement) et faire certifier ces comptes par un commissaire aux comptes

7.8 Communication

L'Association s'engage à faire figurer de manière lisible le logo de la commune sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention. Toute action engagée par l'association auprès de ses usagers, de ses partenaires institutionnels ou privés, des médias, devra donner lieu à une information du soutien apporté par la ville à l'association cosignataire de la présente convention.

7.8. Autres engagements

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, l'Association en informe la commune sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 8- ENGAGEMENTS DE LA MAIRIE

La MAIRIE du BOUSCAT s'engage à soutenir le projet de l'association tel que défini en annexe 1.

La MAIRIE s'engage à respecter les délais de versement de subvention.

La MAIRIE s'engage à participer aux instances et invitations de l'association (cf. annexe 6).

ARTICLE 9- SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par l'Association sans l'accord écrit de la commune, celle-ci peut respectivement ordonner le versement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par l'Association et avoir entendu ses représentants.

Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 5 entraîne le non-versement de la subvention en application de l'article 112 de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945. Il en est de même pour en cas de refus de communication, conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938. La COMMUNE DU BOUSCAT informe l'association de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 10- CONTROLES DE L'ADMINISTRATION.

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par la commune. L'association s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées. Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

La COMMUNE DU BOUSCAT contrôle à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, la commune peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 3.5 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

Afin de s'assurer de l'efficacité de l'usage des fonds publics, de détecter et prévenir les risques financiers, juridiques, organisationnels et d'évaluer l'action de l'association au regard des politiques publiques, la COMMUNE DU BOUSCAT se réserve la possibilité d'auditer l'association, en faisant appel à un prestataire extérieur.

ARTICLE 11 - RENOUVELLEMENT

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la production des justificatifs mentionnés à l'article 5 et aux contrôles prévus à l'article 8 des présentes.

ARTICLE 12 - AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. Toute modification du projet (annexe I) doit aussi faire l'objet d'une validation de la commune en Comité de Pilotage.

ARTICLE 13 – ANNEXES

Les annexes I, II, III, IV, V, VI et VII font partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 14 - RÉSILIATION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse¹.

ARTICLE 15 - RE COURS

Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Bordeaux.

Le

Pour l'Association RICOCHET

Pour la COMMUNE DU BOUSCAT,

¹ La résiliation pour motif d'intérêt général ouvrant droit à indemnité est un principe général du droit des contrats administratifs. Il fait l'objet d'une jurisprudence constante : Conseil d'État du 2 mai 1958, affaire Commune de Magnac-Laval. Elle s'applique d'office sans avoir à la mentionner.

ANNEXE I : LE PROJET 2025-2028 DE L'ASSOCIATION RICOCHET

L'association s'engage à mettre en œuvre le projet visé à l'article 1^{er} de la présente convention. Il s'agit du projet social 2025-2028. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'agrément "Centre social" de la CAF.

ANNEXE II : MONTANT, MODALITES ET CALENDRIER DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION.

La MAIRIE contribue financièrement pour un montant défini chaque année au regard des budgets prévisionnels de l'ASSOCIATION, en annexe III à la présente convention.

Cette subvention n'est acquise que sous réserve de la disponibilité des crédits et du respect par l'ASSOCIATION des obligations de la présente convention.

Le financement public n'excède pas les coûts liés à la mise en œuvre du projet, estimés en annexe III.

Le montant de la subvention fait l'objet d'un échange en Comité de Pilotage en amont des conférences budgétaires de la collectivité afin de que soient pris en compte dans la décision tous les éléments variables des coûts et des recettes.

Un document est transmis chaque année à l'association après le vote du budget par le Conseil Municipal de la Commune, indiquant le montant de la subvention ainsi que les modalités et le calendrier de versement.

ANNEXE III : DOSSIER DE DEMANDE FINANCEMENT ANNUEL

Le dossier de demande de subvention est rempli par l'association et transmis au service association avant de la fin de l'année N-1.

ANNEXE IV : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX

Convention de mise à disposition de locaux municipaux

Entre les soussignées :

La Ville du Bouscat, représentée par son Maire, Monsieur Patrick BOBET, agissant en vertu de la délibération du conseil municipal du 5 avril 2022,

Ci-après dénommée « la ville », d'une part ;

Et

Ricochet association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, représentée par sa Présidente, Audrey CALLUAUD DESSUS

Ci-après dénommée « l'association », d'autre part

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1- Objet de la convention

La ville décide de soutenir l'association dans la poursuite de ses objectifs, en mettant gratuitement à sa disposition les locaux ci-après désignés, qui lui appartiennent.

La présente convention vaut autorisation d'occupation du domaine privé de la ville. Elle est faite à titre précaire et révocable à tout moment pour des motifs d'intérêt général.

Article 2- Désignation des locaux

Article 2-1- Désignation

La ville met à disposition de l'association les locaux sis à LA PASSERELLE 48, rue Pompière, d'une superficie estimée à 421,30m² dont elle est propriétaire. L'association est occupante à titre principal de 421,30m² et bénéficie d'une occupation à titre mutualisé de 352,50m² (voir plan en annexe).

Article 2-2 Destination et occupation des locaux

L'association s'engage à utiliser les locaux mis à disposition pour la réalisation de son objet tel que mentionné dans ses statuts.

L'association s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement de son activité et au maintien de l'ordre, tant dans le local qu'aux abords immédiats.

Article 3- Engagements de l'association

Article 3-1 : L'occupation à titre principal des locaux mis à disposition

La jouissance des locaux mis à disposition de l'association implique le maintien en bon état d'entretien de ceux-ci par l'association ainsi que l'assurance des lieux et la réparation ou le remplacement de toute dégradation occasionnée du fait de l'activité de l'association.

La présente mise à disposition est consentie aux conditions et charges habituelles en la matière, et notamment sa conformité aux lois et règlements en vigueur en particulier en ce qui concerne l'ordre public, l'hygiène, le travail et les bonnes mœurs.

Il appartient à l'association, en tant qu'utilisateur, de signaler immédiatement à la ville toutes les anomalies ou dégradations survenues durant le temps de son utilisation.

L'association Ricochet, en tant qu'utilisateur principal des lieux, coordonne l'occupation des espaces qui sont mis à sa disposition dans le cadre de sa mission d'animation de la vie sociale.

Article 3-2 : La coordination de l'occupation des espaces mis à disposition

Article 3-2.1 : Le cadre général

A ce titre, l'association pourra mettre à disposition tout ou partie du local, à titre gratuit et de façon temporaire, selon la procédure décrite à l'article 3-2.2 aux catégories d'utilisateurs suivants :

- les institutions, dont services de la ville et de son CCAS
- les associations loi 1901 légalement déclarées
- les collectifs d'habitants
- les artistes, amateurs ou professionnels

L'ensemble de ces utilisateurs, par leur activité, concourent à la réalisation du projet social du Centre social, validé dans le cadre de l'agrément par la Caisse d'allocations familiales et les partenaires financeurs de la structure.

Il ne peut être hébergé aucune activité politique, syndicale ou confessionnelle.

En tout état de cause, l'activité de l'utilisateur ne doit en aucun cas nuire à l'activité normale de l'association, occupant principal, ni celle de la Ville du Bouscat, propriétaire des lieux.

Article 3-2.2 : la procédure de mise à disposition à des occupants à titre régulier et à titre occasionnel

Dans le cadre de cette coordination par l'association Ricochet, seront distinguées deux catégories d'occupants :

Les occupants à titre régulier (à partir de 7 utilisations programmées par an) :

- la liste sera soumise à validation par Ricochet à la ville
- après accord de la ville et avant toute première utilisation, une convention "occupant régulier" sera signée entre Ricochet et l'utilisateur
- des avenants à la convention pourront être établis pour des occupations supplémentaires
- l'utilisateur devra remettre à Ricochet une attestation d'assurance et, pour les structures déclarées, une attestation de déclaration en Préfecture
- un registre sera tenu à l'accueil de l'association et librement consultable par la ville

L'utilisateur régulier s'engage :

- à respecter le règlement intérieur et le contrat d'engagement républicain
- à participer à au moins une rencontre entre utilisateurs réguliers de la structure à l'invitation de l'association Ricochet et la ville
- devra s'inscrire dans la vie de la Passerelle, du quartier et de la ville du Bouscat

Les occupants à titre occasionnel :

- une information sera faite par ricochet à la ville
- une convention "occupant occasionnel" sera signée entre Ricochet et l'utilisateur avant toute utilisation
- le contrat d'engagement républicain sera signé,
- un registre sera tenu à l'accueil de l'association et librement consultable par la ville.

Article 4 : les engagements du propriétaire

Le propriétaire s'engage à mettre à disposition les locaux désignés à l'article 2 sur la base de la valorisation de la mise à disposition définie à l'article 6.

Le propriétaire retrouve la pleine propriété de son bien mis à disposition à l'échéance du terme prévu à l'article 8 de la présente convention.

Le propriétaire est tenu d'avertir l'association des graves défauts des locaux qu'il connaît et qui pourraient causer un préjudice à ce dernier ou à ses membres. De même, toute intervention extérieure organisée par le propriétaire (travaux...) suscitant une réorganisation de l'activité de l'association sera signalée dans un délai suffisant, sauf urgence.

Le propriétaire prend à sa charge les abonnements et consommations (eau, électricité) ainsi que l'entretien courant des locaux.

Article 5 - Consignes de sécurité

L'association s'engage expressément à :

faire respecter les règles de sécurité
laisser les lieux en bon état de propreté,
vérifier, lors de son départ, la fermeture des portes, des fenêtres, de l'éclairage, des robinets d'eau.

Article 6 - Clauses financières

Les locaux sont mis à disposition gratuitement. Les fluides sont pris en charge par la Ville, elle assure l'entretien du bâtiment. La ville prend également en charge les taxes relatives au bâtiment (ex : taxe d'habitation, enseigne extérieure...).

Néanmoins, cette mise à disposition gratuite doit être valorisée dans les documents budgétaires de l'association.

Ainsi chaque année la mairie procurera à l'association un relevé détaillé des prestations effectuées par ses soins dans les locaux :

- valorisation des loyers sur la base de l'estimation faite en commun,
- valorisation de l'entretien et des fluides,

Cette valorisation globale sera communiquée au gestionnaire, pour le bilan annuel des actions d'animation avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Départemental de la Gironde dans le cadre de l'agrément Centre Social.

Le coût sera actualisé selon l'augmentation de l'indice du coût à la construction déterminé par l'INSEE.

Article 7 - Assurances – Responsabilités

Les locaux sont assurés par la commune en qualité de propriétaire et par l'association en qualité de locataire.

L'association reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans l'établissement au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition

L'association fournira une attestation de son assureur certifiant que sa responsabilité civile est couverte pour l'activité qu'elle organise dans le local.

L'association sera personnellement responsable vis-à-vis de la ville et des tiers, des conséquences dommageables résultant des infractions aux clauses et conditions de la présente convention, de son fait ou de celui de ses membres ou de ses préposés.

L'association répondra des dégradations causées aux locaux mis à disposition pendant le temps qu'elle en aura la jouissance et commises tant par elle-même que par ses membres, préposés, et toute personne effectuant des travaux pour son compte.

Article 8 - Durée

La présente convention est consentie pour une durée de deux ans à compter de sa notification. Elle pourra toutefois prendre fin avant son échéance avec l'adoption d'une convention de partenariat pluriannuelle.

Article 9 – Recours

Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Bordeaux.

Fait au Bouscat, le

Pour la Ville du Bouscat,
Le Maire,

Patrick BOBET

Pour l'association Ricochet,
La Présidente,

Audrey CALLUAUD DESSUS

ANNEXE V : CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN

Déjà signé à inclure

ANNEXE VI : CALENDRIER DES RENCONTRES ET DOCUMENTS A FOURNIR DANS LE CADRE DU PARTENARIAT

<u>Documents que l'association RICOCHET s'engage à transmettre à la MAIRIE</u>	<u>Période/ date / temporalité</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Outils de communication Programme des animations et événements organisés par l'ASSOCIATION – liste de diffusion mail 	A chaque diffusion
<ul style="list-style-type: none"> • Documents CAF Conventions d'objectifs de financements liés à la CTG du Bouscat 	A chaque nouvelle signature
<p>Les déclarations de Prestations de Services</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dossier de demande de subvention annuel comprenant <p>-Le budget prévisionnel détaillé en dépenses et recettes,</p> <p>-Le rapport d'activité ou bilan des actions de l'association,</p> <p>-L'état détaillé des frais de personnels,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les documents présentés et validés en Assemblée générale <p>-Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,</p> <p>-Les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L612-4 du code de commerce,</p> <p>-Le rapport d'activités.</p>	Sur demande des services 1 fois par trimestre
<p style="text-align: center;"><u>Rencontres/ réunions</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseils d'administration de RICOCHET : Participation des élus délégués • COPIL (RICOCHET-MAIRIE-CAF-CD 33) élus et techniciens • COTECH (RICOCHET-MAIRIE-CAF-CD 33) entre techniciens • Rencontres régulières entre le directeur de l'association RICOCHET et la coordinatrice des politiques contractuelles • Visites lors d'événements ou sur un temps d'activité quotidienne de la coordinatrice des politiques contractuelles 	Avant le 31 octobre de chaque année Après l'assemblée générale annuelle de l'association
	2 fois par trimestre
	Au moins une fois par an mi-novembre, autant de fois que nécessaire
	Sur demande de l'un des membres
	Au moins une fois par mois et en fonction des besoins
	En fonction des disponibilités

PROJET SOCIAL ET PROJET FAMILLES

2025 - 2028



Les essentiels

INTRODUCTION

Fruit d'un travail partagé ayant mobilisé les adhérents, les bénévoles, les habitants, nos partenaires et l'équipe salariée, ce projet social souhaite présenter les valeurs, les enjeux et les intentions de l'association Ricochet pour la période 2025 - 2028.

De plus, notre démarche s'inscrit dans le cadre d'une demande de renouvellement d'agrément « centre social » auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde. Nous nous reconnaissions dans les trois finalités concomitantes de l'Animation de la Vie Sociale :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes ;
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire ;
- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

Les missions générales des structures de l'animation de la vie sociale sont les suivantes :

Missions générales :

- un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale ;
- un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

Missions complémentaires :

- organiser une fonction d'accueil et d'écoute des habitants-usagers, des familles et des groupes informels ou des associations ;
- assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés, et le cas échéant leur proposer un accompagnement adapté ;
- développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire ;
- mettre en œuvre une organisation et/ou un plan d'actions visant à développer la participation et la prise de responsabilités par les usagers et les bénévoles ;
- organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire et / ou sur leurs axes d'intervention prioritaires.

Circulaire Cnaf n°2012-013 relative à l'animation de la vie sociale.





ASSOCIATION RICOCHET

UNE ASSOCIATION DE PROXIMITÉ

Crée en 2002, l'association Ricochet souhaite répondre aux besoins des habitants sur le territoire, en particulier de la zone est de la commune. Elle est implantée au sein de La Passerelle au Bouscat.

UN PROJET COLLECTIF

Des objectifs co-construits avec les habitants et les acteurs locaux. Une structure de proximité à vocation éducative, sociale, culturelle et familiale participant à l'animation de la vie locale, au développement des solidarités et à l'accompagnement des familles.

UN CRÉATEUR DE LIENS

Un espace de rencontre où chacun peut trouver sa place et inventer des réponses pour créer du lien et relier les gens. Un lieu pour toutes les générations et ouvert à tous.

UN LIEU D'INITIATIVES

Pour échanger, renforcer son pouvoir d'agir, accéder à la culture, aux loisirs, aux droits. Un tiers-lieu pour faire société ensemble

UN ESPACE D'ENGAGEMENT

Un projet collectif par et pour les habitants qui place l'accueil et l'engagement au cœur du projet de l'association. Un lieu ressource et d'accompagnement à l'engagement et aux projets.



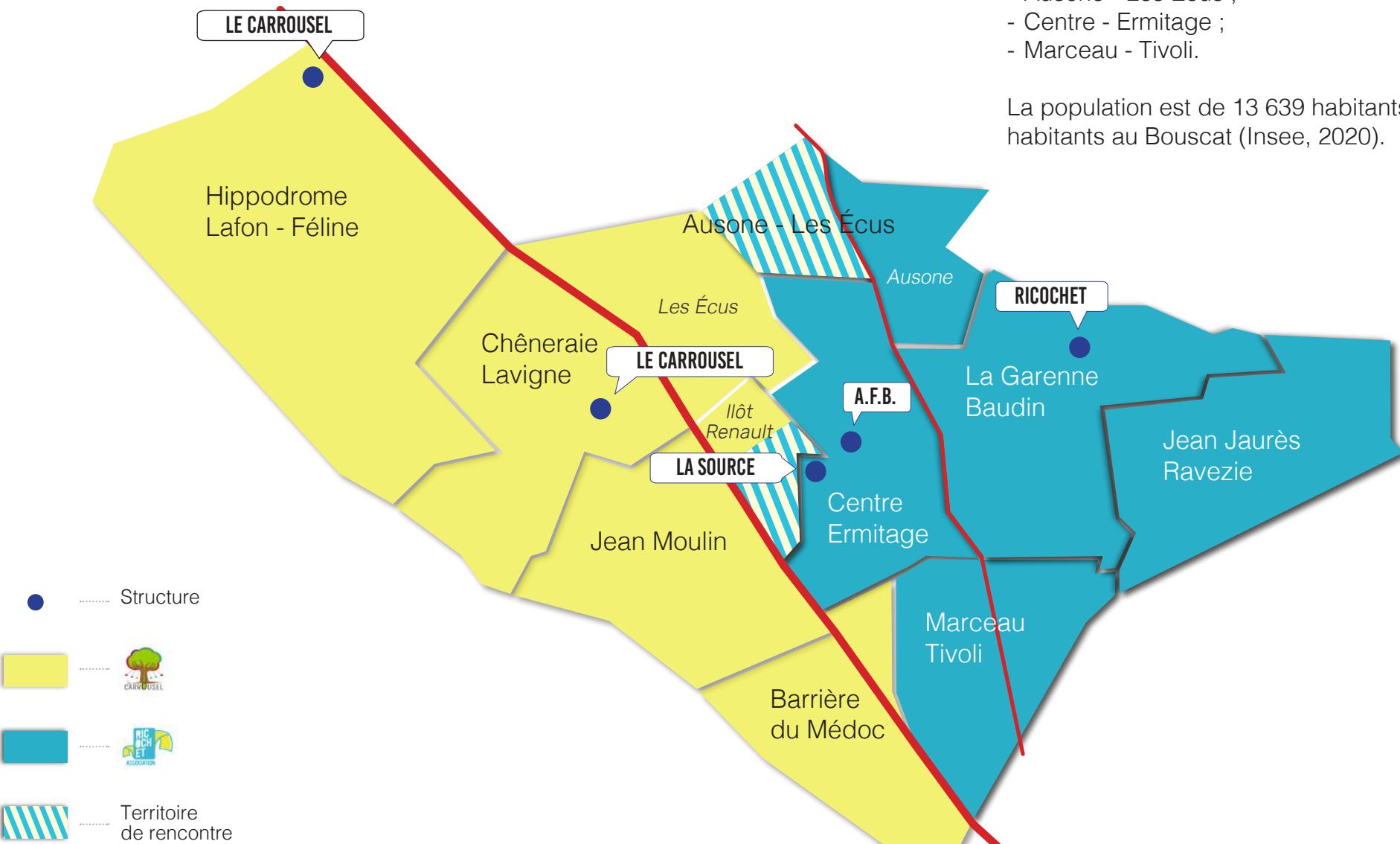
> CONTACTS

Association Ricochet - La Passerelle
48 rue Pompière - 33110 Le Bouscat

05 54 79 86 04
association@ricochetasso.fr



ZONE DE COMPÉTENCE



L'association exerce sa mission sur la zone est de la commune du Bouscat, de l'avenue de la Libération à la place Ravezies.

Ce territoire est découpé en 5 IRIS par l'Insee :

- Jean Jaurès - Ravezies ;
- La Garenne - Baudin ;
- Ausone - Les Écus ;
- Centre - Ermitage ;
- Marceau - Tivoli.

La population est de 13 639 habitants sur 24 006 habitants au Bouscat (Insee, 2020).

DYNAMIQUES

ACTIONS

Forum de la vie associative
Semaine de la Petite Enfance
Fête des Jardins
Fête de la Musique
Marché de Noël
Vide grenier
Mai à vélo

COOPÉRATIONS

Mairie du Bouscat
Service Petite Enf. : crèches, R.P.E.
Service Education, Jeunesse :
Info Jeunes, ALSH, JEPScolaires...
Résidences autonomie,
Service Affaires culturelles
La source - médiathèque, Ermitage
Service vie associative
C.C.A.S. & M.D.S. / Département
Acteurs locaux : Le Carrousel, A.F.B.,
Mission locale, Le Prado, Le Petit Bois...
Comité des fêtes...
Association La Passerelle
Associations de solidarité
Etablissements scolaires

TERRITOIRES

ACTEURS
ÉCONOMIQUES

Intervenants
Fabienne Guillot, psychologue sociale
Lisa Salsse, éducatrice spécialisée
Louise Classeau, psychomotricienne
Fournisseurs locaux
Le Mascaret, La Baratte Bordelaise
Autres
Pirouettes, Les P'tits Cageots

RÉSEAUX

Ville du Bouscat
Équipe de cohésion sociale,
L'Agora, observatoire social,
Groupe des acteurs jeunesse,
Forum de la communauté éducative,
Réseau parentalité,
Réseau des parents d'élèves,
Réseau des acteurs du C.L.S.P.D.,
Réseau associatif

Le Bouscat
La Passerelle,
Centres sociaux du Bouscat

Autres
R.E.A.P., Promeneurs du net,
Fédération des centres sociaux

ASSOCIATION

Adhérents, bénévoles,
salariés

Instances
bureau, conseil de Ricochet,
conseil des enfants et des jeunes
assemblée des adhérents

Équipes projets

Mairie du Bouscat
Métropole de Bordeaux
Département de la Gironde
Caf de la Gironde
Fonjep
Donateurs
Aquitem, particuliers

FINANCIERS

PARTICIPATION

Initiatives d'habitants
Initiatives d'adhérents
Collectifs d'habitants
Mobilisation
Parents d'élèves
Projets collectifs

HABITANTS

COORDINATION

Ville du Bouscat
Copil de cohésion sociale,
Plénières de L'Agora,
Équipe de pilotage jeunesse,
Rencontres parents d'élèves,
C.L.S.P.D.,
Rov de la vie associative

Le Bouscat
Rencontres acteurs permanent
La Passerelle

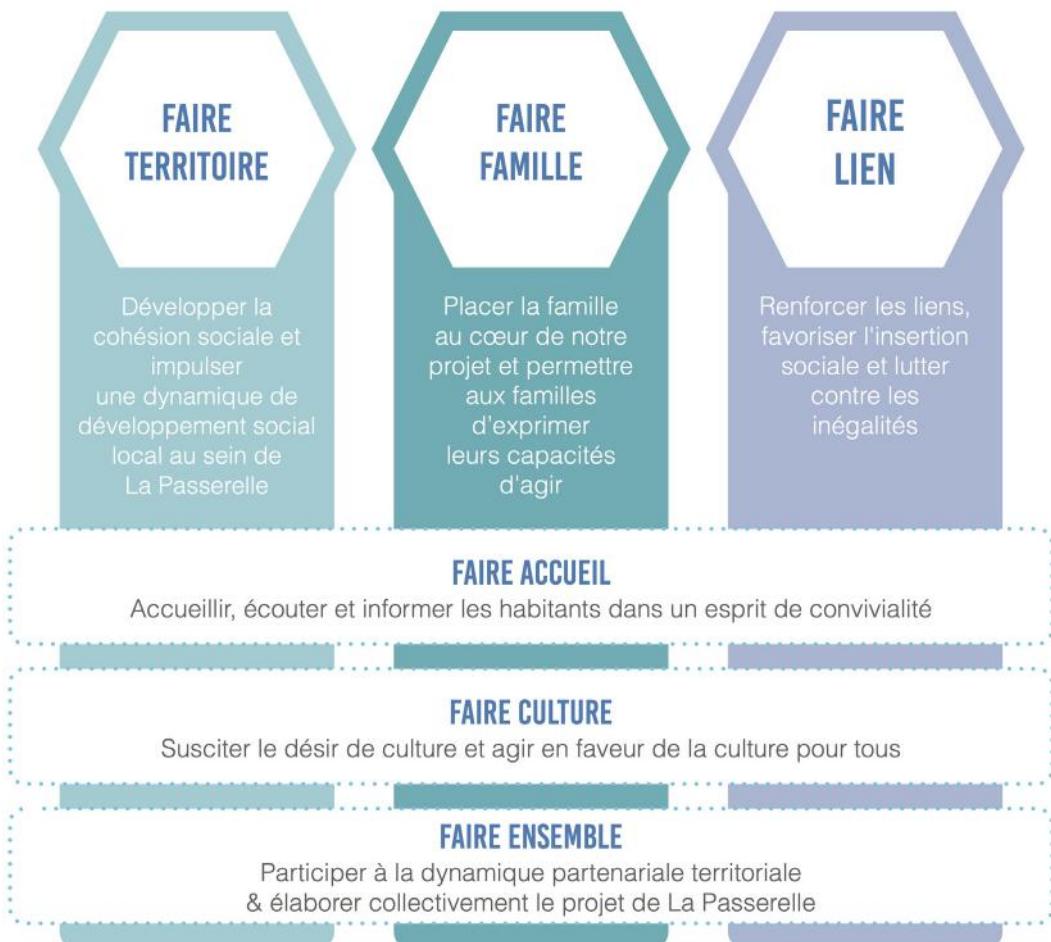
Autres
Rencontres parentalité R.E.A.P.,
Rencontres des Promeneurs du net,
Groupes de travail de la
Fédération des centres sociaux

RESSOURCES

Institutions (Mairie, Caf...)
Espace Famille Caf
Maison des adolescents
Institut de la parentalité
Récréamix, Secours populaire,
Croix Rouge, Emmaüs Connect
Saint-Vincent de Paul, Secours
Catholique, Hôpital Suburbain,
Université / I.U.T.

ENVIRONNEMENTS

BILAN DE NOTRE PROJET 2022 - 2024

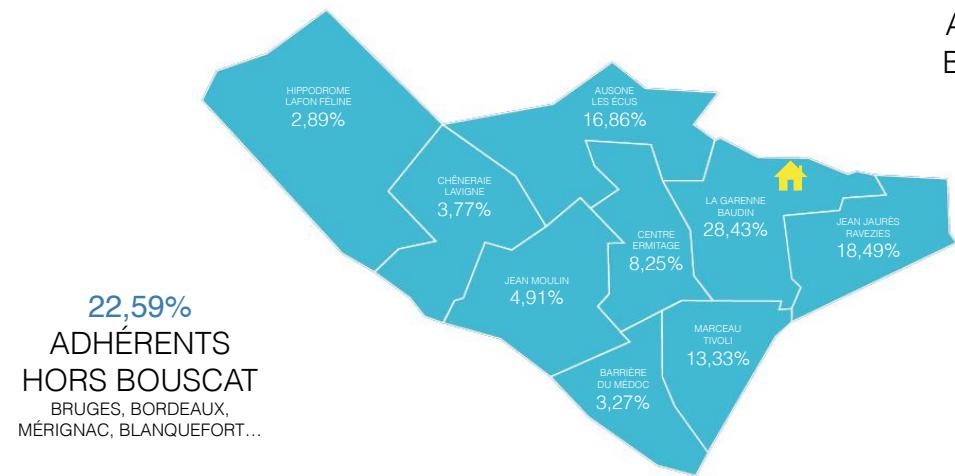
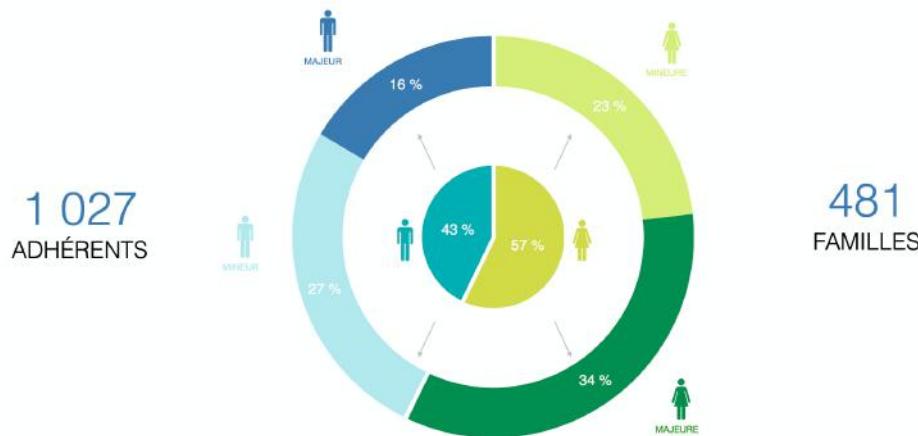


LES AXES DE NOTRE PROJET SOCIAL 2022 - 2024



77,41%
ADHÉRENTS
BOUSCATAIS

BILAN : QUELQUES CHIFFRES

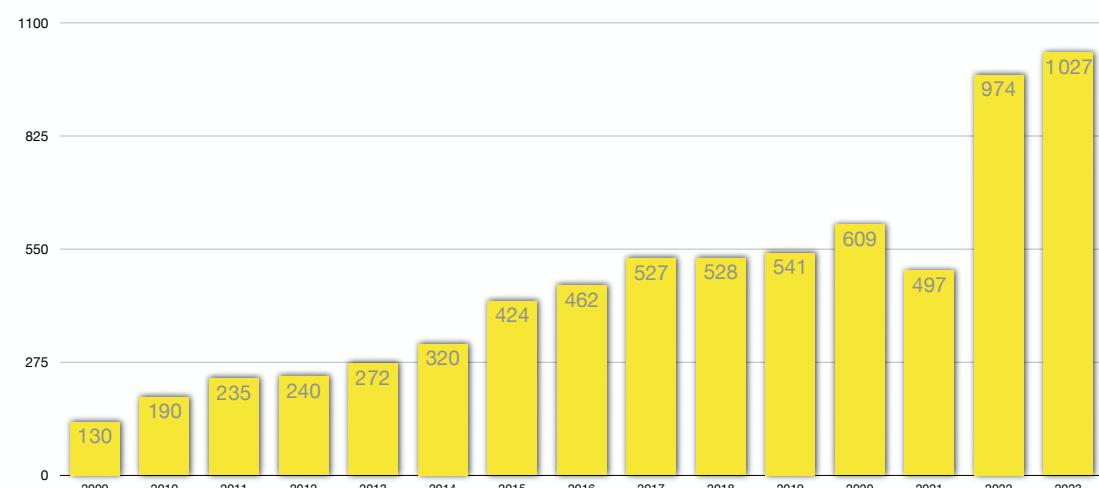


L'association exerce sa mission sur la zone est de la commune du Bouscat, de l'avenue de la Libération à la place Ravezies.

Ce territoire est découpé en 5 IRIS par l'Insee :

- Jean Jaurès - Ravezies ;
- La Garenne - Baudin ;
- Ausone - Les Écus ;
- Centre - Ermitage ;
- Marceau - Tivoli.

La population est de 13 639 habitants sur 24 006 habitants au Bouscat (Insee, 2020).

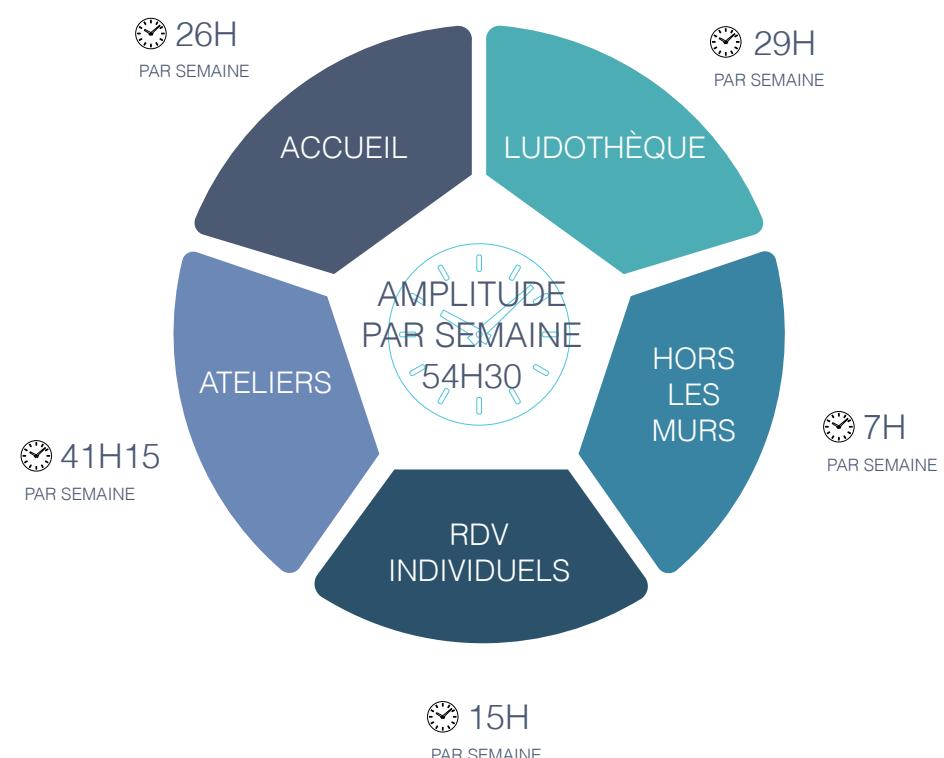


BILAN : QUELQUES CHIFFRES

150 PERSONNES
ACCUEILLIES PAR JOUR
EN MOYENNE



- Recherche de lien / lutter contre l'isolement
- Convivialité
- Espace de proximité
- Accessibilité (financière, handicap, horaires...)
- Pratiques culturelles et d'activité
- Répit
- Lieu d'activité parents et/ou enfants + ensemble et/ou séparés
- Engagement
- Recherche d'informations
- Accès aux droits
- ...



BILAN : FAIRE TERRITOIRE

LEVIERS	FORCES	FAIBLESSES	FREINS
<ul style="list-style-type: none">- La Passerelle : visibilité / nouvelle centralité- Proximité d'équipements publics- Modularité de La Passerelle- Développement de nos propres capacités logistiques- Grands événements du territoire- Culture partenariale- Dialogue régulier et facilité avec les élus de la commune et les partenaires	<ul style="list-style-type: none">- Hausse de la fréquentation et des adhésions / rayonnement sur l'ensemble de la commune- Mixité sociale- Inscription territoriale (notoriété, confiance...)- Esprit de convivialité, sentiment d'appartenance- Opportunité du déménagement- Participation et engagement dans la vie de l'association et des projets collectifs en augmentation- Appropriation du lieu / initiatives collectives- La P'tite Saison / Ricafé : construction d'un nouveau modèle (proposition, gratuité, proximité...)- Partenariat et accueil d'associations hébergées- Déplacements dans nombreuses structures éducatives et sociales sur l'ensemble du territoire- Participation à L'Agora / projet de cohésion sociale	<ul style="list-style-type: none">- Manque d'actions d'aller-vers dans l'espace public, hors structures et événements- Absence d'actions sur le square ou la ligne verte- Mauvaise anticipation du temps nécessaire à la construction de liens de qualité et de confiance avec les associations utilisatrices de La Passerelle	<ul style="list-style-type: none">- Peu d'acteurs associatifs porteurs de projets d'accompagnement ou d'initiatives de développement local sur lesquels s'appuyer au sein du quartier- Des règles contraignantes pour la réalisation d'animations dans l'espace public
CHANGEMENTS ATTENDUS		PERSPECTIVES / ÊTRE CAPABLE...	
<ul style="list-style-type: none">- Crée une dynamique de cohésion et de projet avec les acteurs de La Passerelle- Renforcer le développement de la participation dans la vie et le fonctionnement de l'association- Mise en place d'actions « hors les murs » dans l'espace public- Investir les espaces extérieurs en proximité de La Passerelle- Implantation de services autour de La Passerelle (station vélo, boîte à lire, composteur...) co-gérés par les habitants		<ul style="list-style-type: none">- de bâtir de nouvelles stratégies relationnelles (hors les murs, espace public, numérique...)- de mieux valoriser l'engagement bénévole, d'informer et de communiquer sur la diversité des activités bénévoles- d'offrir des espaces de dialogue participatif et de créativité pour l'ensemble de la population- d'élaborer de nouvelles formes de participation autour du café culturel	

BILAN : FAIRE FAMILLE

LEVIERS	FORCES	FAIBLESSES	FREINS
<ul style="list-style-type: none"> - Un intérêt fort des familles sur les questions touchant à la parentalité - Bouche à oreille entre familles - La Passerelle en tant qu'espace repéré, approprié et « où il fait bon vivre » - Proximité des établissements scolaires - Le développement de l'action culturelle au sein du projet de l'association - Dynamique d'échange entre acteurs éducatifs - Volonté partenariale forte portée par les Services de la Ville, notamment les Pôles Jeunesse et Cohésion sociale - Associations et réseau des parents d'élèves - Échanges partenariaux / orientations - Création d'un réseau parentalité au Bouscat 	<ul style="list-style-type: none"> - Au-delà des actions, l'espace favorise les échanges, la convivialité et les solidarités entre familles - Une pédagogie du projet favorisant les apprentissages et le développement de l'autonomie - Propositions adaptées et temps d'échange dédiés pour les familles monoparentales - La ludothèque comme support à la création de liens « en famille » et « entre familles » - Des équipes mobilisées et engagées - Des propositions permettant le répit parental et la détente - Un projet qui facilite, au sein d'un même espace et en confiance, des usages distincts et adaptés à chaque âge - Lieu de liberté et d'initiatives - Structuration du projet parentalité et coordination des actions et dispositifs - Aller-vers au sein des structures de la commune et lors d'événements - Regroupement d'acteurs pertinents autour des questions de la famille au sein de La Passerelle / échanges réguliers 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de coordination des actions au sein de La Passerelle - Reprise progressive / lente de l'inscription des jeunes dans le cadre de projets collectifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Insécurité - précarité : les familles ont été fortement affectées par les périodes de confinement et leurs conséquences - Pas de visibilité de l'offre parentalité à l'échelle de la commune - Un important renouvellement des équipes de l'association et de nos interlocuteurs ces trois dernières années - Ralentissement du travail de réflexion sur le handicap à l'échelle du territoire
CHANGEMENTS ATTENDUS		PERSPECTIVES / ÊTRE CAPABLE...	
<ul style="list-style-type: none"> - Investir de nouveaux espaces (numérique, espace public...) - Meilleure coordination des actions au sein de La Passerelle - Stabiliser un effectif de 24 enfants sur les Mercredis - Visibilité accrue des actions famille - Création de groupes de travail au sein de L'Agora 		<ul style="list-style-type: none"> - de bâtir de nouvelles stratégies relationnelles numériques et hors les murs - de mobiliser les jeunes dans le cadre de nouveaux projets collectifs - de créer des coopérations et des coordinations au sein de La Passerelle - de développer nos liens et nos alliances avec les établissements scolaires 	

BILAN : FAIRE LIEN

LEVIERS	FORCES	FAIBLESSES	FREINS
<ul style="list-style-type: none"> - Forte identité de quartier - Effet de centralité : lieu repéré, accessible (transports...) - Proximité d'équipements (résidence autonomie, collège, écoles...) - La ludothèque, les ateliers... des projets propices à la mise en lien - Relation forte avec les deux résidences autonomie et le Pôle Seniors - Forte demande autour des besoins numériques - Réseau partenarial riche sur le volet social - Orientation des partenaires vers la structure (MDS, CCAS, Police...) - Permanences de partenaires au sein de La Passerelle (Mission locale, MDS) 	<ul style="list-style-type: none"> - La richesse des projets permet d'éviter l'effet stigmatisant de l'adjectif "social" - La création de lien par la conception et la mise en œuvre collective de projets - Combinaison de solidarités de proximité et d'interventions pour soutenir les familles en situation de fragilité - Proximité - accessibilité : premier lieu de contact - Travail associé : bénévoles - salariés - Equipes soudées et pluridisciplinaires - Relations intergénérationnelles / désisolement - Augmentation des accompagnements individuels - Développement d'actions collectives portées par des bénévoles - Structuration d'actions d'accompagnement au numérique - Reconnaissance de la qualité du travail engagé 	<ul style="list-style-type: none"> - Besoin d'identifier des interlocuteurs au sein des structures partenaires de l'action sociale 	<ul style="list-style-type: none"> - Grande diversité des thématiques dans les demandes d'accompagnement - Inflation du travail administratif qui empiète sur les missions sociales
CHANGEMENTS ATTENDUS		PERSPECTIVES / ÊTRE CAPABLE...	
<ul style="list-style-type: none"> - Développer les permanences de partenaires au sein de La Passerelle - Collaborer avec de nouveaux partenaires pour enrichir nos ressources dans la réponse aux besoins des personnes accompagnées - Développer notre action en cohérence avec le futur projet de cohésion sociale 		<ul style="list-style-type: none"> - de lutter contre la précarité relationnelle (absence de vie sociale, de rôle social), l'isolement, la solitude qui augmentent le risque d'exclusion malgré le travail d'amélioration des conditions d'accès aux droits - de poursuivre nos efforts sur l'accessibilité de l'association - de rendre l'intervention sociale moins stigmatisante - de nous mettre en lien avec les nouveaux acteurs du projet senior pour participer à la lutte contre la dépendance et la perte d'autonomie et en faveur du bien-vieillir 	

NOS AXES ET NOS OBJECTIFS

FAIRE ACCUEIL Accueillir, écouter et informer les habitants dans le cadre d'un esprit de convivialité	FAIRE TERRITOIRE Favoriser la cohésion sociale et développer les dynamiques participatives dans la proximité	FAIRE FAMILLE Permettre à toutes les familles d'accéder à des espaces de ressource et de répit et de renforcer leurs capacités d'agir	FAIRE LIEN Lutter contre l'isolement social et favoriser l'accès aux droits
FAIRE CULTURE Susciter le désir de culture et agir en faveur de la culture pour tous	Favoriser la mixité Participer à la dynamique territoriale Aller vers les habitants Diagnostic continu	Favoriser les liens en / entre familles Favoriser le répit et accompagner les rythmes familiaux	Renforcer les solidarités Prévenir le risque d'exclusion Favoriser la participation et l'engagement
FAIRE ENSEMBLE Participer à la dynamique territoriale globale et construire ensemble le projet de La Passerelle	Etre relais de la vie associative et animer le réseau des acteurs de La Passerelle Contribuer à la réalisation du projet de cohésion sociale	Favoriser la création de liens en proximité Mobiliser la culture comme levier au développement des liens familiaux	Lutter contre l'exclusion Favoriser la compréhension des environnements Développer le pouvoir d'agir



AXE 1 :

FAIRE TERRITOIRE

Favoriser la cohésion sociale et développer les dynamiques participatives dans la proximité



OBJECTIF 1 / FAIRE ACCUEIL : Accueillir, écouter, informer et orienter les habitants et les partenaires du territoire.

1.1 Inscrire la culture de la convivialité et du faire ensemble au cœur du projet accueil.

1.2 Coordonner l'accueil d'associations et d'initiatives au sein de La Passerelle.

1.3 Participer à la veille sociale et à la réflexion continue de l'association sur les besoins, attentes et ressources des habitants et du territoire

OBJECTIF 2 : Développer les liens et la cohésion sociale

2.1 Créeer les conditions nécessaires au développement du lien et de la mixité sociale.

2.2 Déconstruire les préjugés, construire l'altérité.

2.3 Favoriser les solidarités, les liens de proximité et de voisinage.

2.4 Favoriser l'appropriation de La Passerelle, par des usages hybrides et complémentaires, au service du "faire société".

OBJECTIF 3 : Favoriser l'engagement des habitants, leur participation et leur implication sur le territoire et leurs environnements.

3.1 Renforcer les espaces de création collective par et pour les habitants.

3.2 Promouvoir les nouvelles modalités d'engagement et les initiatives d'habitants.

3.3 Penser et créer des parcours personnalisés dans le but de planifier la montée en puissance des habitants et de fortifier les liens de solidarité.

3.4 Accueillir, soutenir et accompagner les initiatives portées par les habitants, les collectifs, les associations et les partenaires du territoire.

3.5 Être ressource pour la vie associative.

OBJECTIF 4 : Engager la dynamique de l'association dans l'aller-vers dans le cadre de micro-actions ou d'événements sur le territoire.

4.1 Développer de nouvelles stratégies relationnelles pour rencontrer les habitants.

4.2 Développer la création de liens en proximité.

OBJECTIF 5 : Œuvrer pour l'intégration de La Passerelle dans son milieu.

5.1 Créeer les conditions nécessaires au développement du lien et de la mixité sociale en proximité.

5.2 Favoriser les échanges, l'appropriation de l'espace public et les nouveaux usages.

OBJECTIF 6 / FAIRE CULTURE : Mobiliser la culture comme levier et moteur d'une démarche de développement social local et de mixité.

6.1 Favoriser l'accès à la culture pour tous et aux pratiques culturelles.

6.2 Élaborer de nouvelles formes de participation dans le cadre du Café culturel.

6.3 Participer à la valorisation et à l'attractivité du territoire.

OBJECTIF 7 / FAIRE ENSEMBLE : Contribuer activement au renforcement de la dynamique partenariale territoriale.

7.1 Participer aux groupes de travail et à la réflexion territoriale.

7.2 Valoriser la participation et l'expertise d'usage des habitants dans nos contributions à la réflexion territoriale.

OBJECTIF 8 / FAIRE ENSEMBLE : Créeer des coopérations et des coordinations au sein de La Passerelle.

8.1 Favoriser les rencontres et la mise en lien des acteurs de La Passerelle.

8.2 Permettre le développement de nouvelles coopérations et d'actions communes.

8.3 Incrire la dynamique de La Passerelle dans le projet de territoire.

Être capable...

- de développer une dynamique de diagnostic en continu à l'accueil ;
- d'accompagner les personnes qui souhaitent prendre des responsabilités (habitants, partenaires) ;
- de penser et accompagner les différents niveaux d'engagement ;
- de mieux valoriser l'engagement bénévole, d'informer et de communiquer sur la diversité des activités bénévoles ;
- d'offrir des espaces de dialogue participatif et de créativité pour l'ensemble de la population ;
- de valoriser les ressources de chacun (partage interculturel, échange de compétences...) ;
- de faire valoir la dimension hybride du lieu ;
- de renforcer notre implication dans des réseaux d'acteurs pour développer une meilleure connaissance des compétences de chacun ;
- d'identifier des lieux et des partenaires afin de tisser de nouvelles collaborations pour déployer notre action hors-les-murs ;
- de diversifier l'offre culturelle de l'association ;
- de faire émerger et d'accompagner de nouvelles formes de participation dans le cadre du café culturel ;
- d'expliciter et de valoriser l'impact social de Ricochet ;
- de faire valoir la parole des habitants dans la réflexion territoriale ;
- d'accompagner les bénévoles dans leurs prises de responsabilités au sein du café culturel ;
- de clarifier nos missions auprès des autres utilisateurs de La Passerelle ;
- de faire collaborer les différents acteurs de La Passerelle autour de dynamiques et de projets communs ;
- de susciter le désir d'appropriation des espaces extérieurs de La Passerelle.

La Passerelle

Participer à créer des dynamiques de coopérations et bâtir un écosystème des acteurs de La Passerelle.

- pour une meilleure visibilité des acteurs et de leurs projets
- pour des coopérations renforcées et des projets partenariaux
- pour une participation active de La Passerelle aux enjeux territoriaux



Engagement

Créer des parcours personnalisés et penser la montée en puissance des personnes et des groupes pour fortifier les liens de solidarité et développer l'autonomie.

- prendre en compte la variété des formes d'engagement
- des temps de convivialité entre bénévoles
- penser et mettre en place des escaliers de l'engagement

Aller-vers

Développer nos pratiques d'aller-vers pour entrer en relation et développer de la proximité avec les habitants.

- dans le cadre de stratégies hors-les-murs dans l'espace public
- aux abords de La Passerelle
- dans le cadre de nos projets, notamment en tant qu'approche pour la parentalité

FAIRE FAMILLE

AXE 2 :

Permettre à toutes les familles d'accéder à des espaces de ressource et de répit et de renforcer leurs capacités d'agir



OBJECTIF 1 / FAIRE ACCUEIL : Mettre en œuvre les conditions d'un accueil inconditionnel.

- 1.1 Aller à la rencontre des familles dans leurs espaces de vie.
- 1.2 Renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein des actions de l'association.

OBJECTIF 2 : Accompagner les familles tout au long de leur parcours de vie.

- 2.1 Prévenir et soutenir les familles à l'occasion de ruptures ou de fragilités.
- 2.2 Co-élaborer et renforcer le pouvoir d'agir des familles.
- 2.3 Mobiliser les parents solos pour développer des projets répondant aux besoins spécifiques des familles monoparentales.

OBJECTIF 3 : Accompagner les familles dans l'exercice de leurs fonctions.

- 3.1 Favoriser le développement des compétences parentales et encourager la confiance des parents en leurs propres capacités.
- 3.2 Réaffirmer la place et le rôle des parents dans l'éducation de l'enfant.
- 3.3 Impliquer les familles et les partenaires du territoire dans les projets visant la réussite scolaire, l'insertion sociale et l'épanouissement des enfants.
- 3.4 Faciliter les échanges entre parents et la co-construction de réponses adaptées à leurs besoins.

OBJECTIF 4 : Faciliter l'articulation des temps familiaux et soutenir la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

- 4.1 Proposer un accueil adapté aux besoins des familles et des temps de répit.
- 4.2 Développer la capacité des familles à aller vers les autres et créer des solidarités entre familles.
- 4.3 Assurer un continuum d'interventions pour permettre aux familles d'identifier l'association comme lieu ressource.

OBJECTIF 5 : Favoriser l'émancipation des jeunes et leur citoyenneté.

- 5.1 Accompagner les jeunes dans des démarches individuelles ou collectives autour d'objectifs et de désirs partagés.
- 5.2 Promouvoir les coopérations, l'engagement et la participation active des jeunes à la vie de la cité.
- 5.3 Accompagner les jeunes dans leurs parcours et renforcer l'égalité des chances.

OBJECTIF 6 : Favoriser les découvertes, les apprentissages et le développement de l'esprit critique.

- 6.1 Favoriser l'accès pour tous au développement de connaissances et de compétences transférables dans le cadre de leurs parcours personnels, scolaires, professionnels.
- 6.2 Favoriser le développement de l'esprit critique, notamment au travers de la citoyenneté et du débat.
- 6.3 Contribuer à la conquête de l'autonomie et de la responsabilité.

OBJECTIF 7 / FAIRE CULTURE : Mobiliser la culture comme levier favorisant les relations entre familles et en famille.

- 7.1 Favoriser l'accès à la culture, aux biens et aux pratiques culturelles.
- 7.2 Favoriser l'accès aux loisirs et aux vacances.

OBJECTIF 8 / FAIRE ENSEMBLE : Incrire notre projet parentalité dans le cadre d'une démarche concertée.

- 8.1 Co-élaborer et valoriser une offre diversifiée et complémentaire correspondant aux besoins des familles sur le territoire.
- 8.2 S'inscrire dans une réflexion partenariale autour des besoins, des attentes, des ressources des enfants et de leurs familles.
- 8.3 Renforcer notre partenariat avec les acteurs éducatifs et de la parentalité du territoire.

Être capable...

- d'œuvrer en faveur d'un accueil inconditionnel ;
- de repérer et d'anticiper les situations de rupture ou de fragilité ;
- d'accompagner les familles dans la construction d'un espace ressource partagé et participatif ;
- de bâtir des propositions adaptées aux besoins spécifiques des parents solos dans une dynamique participative ;
- d'accompagner le parcours des familles vivant une situation de handicap entre les différentes activités de l'association ;
- d'accueillir et d'accompagner la diversité des formes d'engagement des familles ;
- de bâtir de nouvelles stratégies relationnelles numériques et hors les murs ;
- d'accueillir la diversité des familles sur les temps parentalité (registre de langue, aisance à s'exprimer...) ;
- d'accompagner les volontés d'engagement des jeunes en respectant leurs rythmes et leurs attentes ;
- de mieux communiquer sur nos projets avec et en direction des jeunes ;
- de faire valoir le prêt de jeux en tant que démarche responsable et sociale au service des familles et des structures éducatives ;
- de développer la participation des familles au sein de La P'tite Saison ;
- de stabiliser le modèle économique des événements culturels pour l'accès de tous à la culture (concerts gratuits financés par le Ricafé) ;
- d'inscrire notre action dans le cadre de la recherche de complémentarités sur le territoire ;
- de participer à la dynamique émergente d'acteurs sur le champ de la jeunesse ;
- de développer nos liens et nos alliances avec les établissements scolaires et les parents d'élèves ;
- de créer des coopérations et des coordinations entre acteurs de La Passerelle.

Promeneurs du net



Créer, maintenir le lien, écouter, accompagner les jeunes et les familles en ligne, dans la « rue numérique ».

- un nouveau terrain d'action
- renforcer le lien social et cultiver l'esprit critique
- promouvoir les initiatives et projets
- inscription dans le cadre d'un réseau d'acteurs

Cycles parentalité

Développer un thème choisi dans le cadre de rencontres pour toute la famille.

- parlons-en : aller-vers les familles, échanger et se renseigner
- entre parents : construire collectivement des réponses adaptées
- conférences picorées : se questionner et approfondir un sujet
- en famille : créer ensemble ses outils

Parents solos

Écoute, convivialité, discussions et rencontres entre « parents solos » pour bâtir des solidarités, partager nos regards sur nos vécus et élaborer des solutions aux problématiques rencontrées.

- bande dessinée en préparation avec Maria-Paz
- une suite à inventer avec les parents et leurs enfants



FAIRE LIEN

Lutter contre l'isolement social et favoriser l'accès aux droits

OBJECTIF 1 / FAIRE ACCUEIL : Accueillir, informer et orienter en portant une attention particulière aux personnes en situation de fragilité ou de rupture de liens.

- 1.1 Entretenir une culture de l'accueil basée sur la convivialité, le respect de la dignité et la confiance.
- 1.2 Bâtir un nouveau projet d'accueil dans le cadre d'une démarche concertée avec les habitants et nos partenaires.
- 1.3 Participer à la veille sociale et à la réflexion continue de l'association sur les besoins, attentes et ressources des habitants et du territoire.
- 1.4 Mettre en œuvre des démarches d'aller-vers pour identifier et agir sur les problématiques sociales.

OBJECTIF 2 : Élaborer des solutions avec et pour les familles en situation de précarité pour améliorer leurs conditions de vie.

- 2.1 Créer les conditions propices au dialogue pour favoriser la mise en réciprocité des savoirs (usages, techniques...) et élaborer des solutions participant à l'amélioration des conditions de vie des habitants.
- 2.2 Renforcer le pouvoir d'agir des personnes rencontrant une situation de fragilité.

OBJECTIF 3 : Œuvrer en faveur du bien vieillir et inscrire la participation des seniors dans la vie de la cité.

- 3.1 Développer les compétences et le pouvoir d'agir des personnes âgées pour renforcer leur autonomie dans leurs nouveaux contextes sociaux.
- 3.2 Lutter contre l'isolement, favoriser les relations sociales et la prise de responsabilités.
- 3.3 Développer la citoyenneté et favoriser la place active des seniors dans l'association et sur le territoire.
- 3.4 Promouvoir le logement intergénérationnel, lutter contre l'isolement et encourager les solidarités.

OBJECTIF 4 : Favoriser l'accès aux droits.

- 4.1 Favoriser la création de liens et lutter contre la précarité relationnelle, l'isolement et la solitude.
- 4.2 Accompagner les personnes accueillies dans leur insertion sociale et professionnelle.
- 4.3 Lutter contre le non recours aux droits.
- 4.4 Mobiliser le numérique comme outil à la création du lien.

OBJECTIF 5 : Promouvoir un mode de vie sain et durable facilitant la transition vers des pratiques respectueuses de l'environnement et bénéfiques pour la santé publique.

- 5.1 Développer des actions de prévention, d'accompagnement et d'information en santé physique et mentale.
- 5.2 Promouvoir des habitudes alimentaires saines et durables.
- 5.3 Contribuer à la compréhension des défis liés à la transition alimentaire et à la santé.
- 5.4 S'orienter vers le développement de solutions axées sur la seconde main et le recyclage.



OBJECTIF 6 / FAIRE CULTURE : Mobiliser la culture comme levier d'épanouissement et de création de liens.

- 6.1 Diversifier les chemins d'accès et favoriser l'éducation artistique et culturelle pour susciter le désir de culture auprès de tous.
- 6.2 Prendre appui sur la culture et les pratiques culturelles pour tisser des liens entre générations.
- 6.3 Favoriser et soutenir la participation des habitants au développement culturel de leur territoire et à la vie de la cité.

OBJECTIF 7 / FAIRE ENSEMBLE : Incrire notre action dans le cadre des projets de territoire.

- 7.1 Contribuer activement à la mise en œuvre du projet de cohésion sociale.
- 7.2 Développer les coopérations entre partenaires et favoriser l'interconnaissance.
- 7.3 Développer des permanences de partenaires au sein de La Passerelle.
- 7.4 Associer les acteurs de La Passerelle à l'initiative territoriale.

Être capable...

- de lutter contre les discriminations, et notamment de déconstruire les idées reçues sur les précarités ;
- d'identifier et d'accompagner les personnes en situation de précarité relationnelle, d'isolement ou de solitude ;
- de développer des solutions pour lutter contre le non-recours aux droits ;
- d'envisager l'engagement comme modalité de sortie de l'isolement social ;
- d'accompagner et/ou d'orienter les personnes allophones ;
- d'élaborer des solutions collectives participant à l'amélioration des conditions de vie des habitants ;
- de soutenir l'expression et le développement du pouvoir d'agir ;
- de développer des compétences favorisant le repérage et l'accompagnement des problématiques en santé mentale ;
- d'inscrire notre action sur l'autonomie numérique dans le cadre de la dynamique territoriale des « points relais numériques » sur le territoire ;
- de développer de nouvelles stratégies relationnelles, notamment en hors-les-murs, ciblant les personnes les plus éloignées des structures ;
- d'établir des liens de confiance participant à des actions favorisant le développement de l'autonomie ;
- d'accompagner les habitants à la conscientisation des défis environnementaux ;
- de prendre part à la transition et d'agir sur nos pratiques individuelles et collectives ;
- d'inscrire notre action dans le cadre du plan communal de santé ;
- d'organiser une veille sociale sur le territoire, en lien avec nos partenaires, dans une perspective de diagnostic en continu ;
- de participer à la création de coopérations entre acteurs sociaux.



Accès aux droits

Placer l'accueil au cœur des enjeux de l'accès aux droits pour une dynamique qui invite à être acteur de sa propre prévention.

- pour le droit à l'éducation
- pour un appui aux démarches administratives et numériques
- pour une alimentation saine et un accès à la santé...

Seniors

Aborder les enjeux du vieillissement dans le cadre d'une approche globale, adaptée à chacun, qui place la dignité, le lien et la mixité au cœur de la relation.

- aller-vers les seniors sur le territoire
- accueillir, accompagner et orienter
- créer des projets, participer à la vie de l'association et de la cité
- créer de la convivialité et des solidarités

“ Le lien social figure en première place des éléments protecteurs de santé. En effet, l'isolement social est un facteur d'accélération de la perte d'autonomie des âgés et d'exclusion sous toutes ses formes ”

Gérard Rivière Président CNAV et Pascal Cormery, président CCMSA, La Vieillesse, une ressource pour la société, 2017.

PROJET : **FAMILLES**
dans le cadre de l'agrément Familles



OBJECTIF 1 / FAIRE ACCUEIL : Accueillir, informer et orienter en portant une attention particulière aux personnes en situation de fragilité.

- 1.1 Entretenir une culture de l'accueil basée sur la convivialité, le respect de la dignité et la confiance.
- 1.2 Mettre en œuvre les conditions d'un accueil inconditionnel.
- 1.3 Renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap.
- 1.4 Participer à la veille sociale et à la réflexion continue de l'association sur les besoins, attentes et ressources des familles, des habitants et du territoire.

OBJECTIF 2 / FAIRE TERRITOIRE : Développer les liens et la cohésion sociale.

- 2.1 Créer les conditions nécessaires au développement du lien, de la mixité sociale et des solidarités.
- 2.2 Déconstruire les préjugés, construire l'altérité.
- 2.3 Développer le pouvoir d'agir et accompagner les initiatives et les volontés d'engagement des familles et des habitants.
- 2.4 Élaborer des solutions avec et pour les familles en situation de précarité pour améliorer leurs conditions de vie.
- 2.5 Mettre en œuvre des démarches d'aller-vers pour identifier et agir sur les problématiques sociales et familiales.

OBJECTIF 3 / FAIRE FAMILLE : Accompagner les familles tout au long de leur parcours de vie.

- 3.1 Prévenir et soutenir les familles à l'occasion de ruptures ou de fragilités.
- 3.2 Co-élaborer et renforcer le pouvoir d'agir des familles.
- 3.3 Mobiliser les parents solos pour développer des projets répondant aux besoins spécifiques des familles monoparentales.

OBJECTIF 4 / FAIRE FAMILLE : Accompagner les familles dans l'exercice de leurs fonctions.

- 4.1 Faciliter les échanges entre parents et la co-construction de réponses adaptées à leurs besoins.
- 4.2 Renforcer la cohésion au sein de la famille et les relations et solidarités entre les familles.
- 4.3 Favoriser le développement des compétences parentales et encourager la confiance des parents en leurs capacités.

OBJECTIF 5 / FAIRE FAMILLE : Faciliter l'articulation des temps familiaux et soutenir la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

- 5.1 Proposer un accueil adapté aux besoins des familles et des temps de répit.
- 5.2 Développer la capacité des familles à aller vers les autres et créer des solidarités.
- 5.3 Assurer un continuum d'interventions pour permettre aux familles d'identifier l'association comme lieu ressource.

OBJECTIF 6 / FAIRE LIEN : Favoriser l'accès aux droits.

- 6.1 Favoriser la création de liens et lutter contre la précarité relationnelle, l'isolement et la solitude.
- 6.2 Accompagner les personnes accueillies dans leur insertion sociale et professionnelle.
- 6.3 Lutter contre le non-recours aux droits.
- 6.4 Mobiliser le numérique comme outil à la création du lien.

OBJECTIF 7 / FAIRE LIEN : Promouvoir un mode de vie sain et durable facilitant la transition vers des pratiques respectueuses de l'environnement et bénéfiques pour la santé publique.

- 7.1 Développer des actions de prévention, d'accompagnement et d'information santé physique et mentale.
- 7.2 Promouvoir des habitudes alimentaires saines et durables.
- 7.3 Contribuer à la compréhension des défis liés à la transition alimentaire et à la santé.
- 7.4 S'orienter vers le développement de solutions axées sur la seconde main et le recyclage.

OBJECTIF 8 / FAIRE CULTURE : Mobiliser la culture comme levier favorisant les relations entre familles et en famille.

- 8.1 Favoriser l'épanouissement des parents et des enfants.
- 8.2 Favoriser l'accès à la culture, aux biens et aux pratiques culturelles.
- 8.3 Prendre appui sur la culture et les pratiques culturelles pour tisser des liens entre générations.
- 8.4 Favoriser l'accès aux loisirs et aux vacances.

OBJECTIF 9 / FAIRE ENSEMBLE : Incrire notre action dans le cadre des projets de territoire.

- 9.1 S'inscrire dans une réflexion partenariale autour des besoins, des attentes, des ressources des enfants et de leurs familles.
- 9.2 Impliquer les familles et les partenaires éducatifs du territoire dans les projets visant la réussite scolaire et l'épanouissement des enfants.
- 9.3 Renforcer notre partenariat avec les acteurs de la parentalité du territoire.
- 9.4 Développer des permanences de partenaires au sein de La Passerelle.

Être capable...

- d'œuvrer en faveur d'un accueil inconditionnel ;
- de repérer et d'anticiper les situations de rupture ou de fragilité ;
- d'accompagner les familles dans la construction d'un espace ressource partagé et participatif ;
- de bâtir des propositions adaptées aux besoins spécifiques des parents solo dans une dynamique participative ;
- d'accompagner le parcours des familles vivant une situation de handicap entre les différentes activités de l'association ;
- d'accueillir et d'accompagner la diversité des formes d'engagement des familles ;
- de bâtir de nouvelles stratégies relationnelles numériques et hors les murs ;
- d'accueillir la diversité des familles sur les temps parentalité (registre de langue, aisance à s'exprimer...) ;
- de faire valoir le prêt de jeux en tant que démarche responsable et sociale au service des familles et des structures éducatives ;
- de stabiliser le modèle économique des événements culturels pour l'accès de tous à la culture (concerts gratuits financés par le Ricafé) ;
- d'inscrire notre action dans le cadre de la recherche de complémentarités sur le territoire ;

- de développer nos liens et nos alliances avec les établissements scolaires et les parents d'élèves ;
- de lutter contre les discriminations, et notamment de déconstruire les idées reçues sur les précarités ;
- d'identifier et d'accompagner les personnes en situation de précarité relationnelle, d'isolement ou de solitude ;
- de développer des solutions pour lutter contre le non-recours ;
- d'envisager l'engagement comme modalité de sortie de l'isolement social ;
- d'accompagner et/ou d'orienter les personnes allophones ;
- de soutenir l'expression et le développement du pouvoir d'agir ;
- de développer des compétences favorisant le repérage et l'accompagnement des problématiques en santé mentale ;
- de prendre part à la transition et d'agir sur nos pratiques individuelles et collectives ;
- d'inscrire notre action dans le cadre du plan communal de santé ;
- d'organiser une veille sociale sur le territoire, en lien avec nos partenaires, dans une perspective de diagnostic en continu ;
- de participer à la création de coopérations entre acteurs sociaux.

Points relais numériques

Renforcer notre accompagnement numérique aux démarches de la vie quotidienne et se coordonner avec le réseau d'acteurs territoriaux.

- accueil de permanences
- cafés numériques
- espace numérique en accès libre
- accompagnements individuels
- point wifi public...



Vers une Ricoop 2

Repenser avec les familles une coopérative pour faire face aux difficultés financières dues aux crises actuelles et à l'inflation à partir des besoins exprimés. Une dynamique qui associera collectivement les participants.

- alimentation
- services
- activités

I.S.I.C.

Faire émerger des démarches d'intervention sociale d'intérêt collectif (ISIC) pour développer l'autonomie et les capacités d'agir des personnes et des groupes sur le territoire.

- parents solos
- café seniors
- éveil théâtral

PROJET : JEUNES

**OBJECTIF 1 / FAIRE ACCUEIL : Accueillir, écouter et informer les jeunes.**

1.1 Entretenir une culture de l'accueil basée sur la convivialité, le respect de la dignité et la confiance.

1.2 Permettre l'accueil des jeunes et de leurs familles en fonction de leurs besoins en veillant à la mixité des personnes accueillies.

1.3 Accueillir les nouveaux jeunes et favoriser leur intégration au sein de l'association, du quartier et du territoire.

1.4 Renforcer l'inclusion des jeunes en situation de handicap.

1.5 Mettre en œuvre des démarches d'aller-vers pour identifier et agir sur les problématiques sociales des jeunes.

OBJECTIF 2 / FAIRE TERRITOIRE : Favoriser l'appropriation de La Passerelle dans son milieu.

2.1 Favoriser les échanges, l'appropriation de l'espace public et les nouveaux usages par les jeunes.

2.2 Associer les jeunes à la création des conditions nécessaires au développement du lien et de la mixité sociale en proximité.

OBJECTIF 3 / FAIRE FAMILLE : Favoriser l'émancipation des jeunes et leur citoyenneté.

3.1 Accompagner les jeunes dans des démarches individuelles ou collectives autour d'objectifs et de désirs partagés.

3.2 Promouvoir les coopérations, l'engagement et la participation active des jeunes à la vie de la cité.

3.3 Accompagner les jeunes dans leurs parcours et renforcer l'égalité des chances.

3.4 Renforcer le pouvoir d'agir des jeunes.

OBJECTIF 4 / FAIRE FAMILLE : Favoriser les découvertes, les apprentissages et le développement de l'esprit critique.

4.1 Favoriser l'accès pour tous au développement de connaissances et de compétences transférables dans le cadre de leurs parcours personnels, scolaires, professionnels.

4.2 Favoriser le développement de l'esprit critique, notamment au travers de la citoyenneté et du débat.

4.3 Contribuer à la conquête de l'autonomie et de la responsabilité.

OBJECTIF 5 / FAIRE CULTURE : Mobiliser la culture comme levier d'épanouissement et de création de liens.

5.1 Diversifier les chemins d'accès et favoriser l'éducation artistique et culturelle pour susciter le désir de culture auprès de tous.

5.2 Favoriser et soutenir la participation des jeunes au développement culturel de leur territoire et à la vie de la cité.

5.3 Élaborer de nouvelles formes de participation dans le cadre du Café culturel.

5.4 Favoriser l'accès aux loisirs et aux vacances.

OBJECTIF 6 / FAIRE LIEN : Favoriser l'accès aux droits.

6.1 Prévenir et soutenir les jeunes à l'occasion de ruptures ou de fragilités.

6.2 Favoriser la création de liens et lutter contre la précarité relationnelle, l'isolement et la solitude.

6.3 Accompagner les jeunes dans leur insertion sociale et professionnelle.

6.4 Mobiliser le numérique comme outil à la création du lien.

6.5 Lutter contre le non recours aux droits.

OBJECTIF 7 / FAIRE LIEN : Promouvoir un mode de vie sain et durable facilitant la transition vers des pratiques respectueuses de l'environnement et bénéfiques pour la santé publique.

7.1 Développer des actions de prévention, d'accompagnement et d'information en santé physique et mentale.

7.2 Promouvoir des habitudes alimentaires saines et durables.

7.3 Contribuer à la compréhension des défis liés à la transition alimentaire et à la santé.

7.4 S'orienter vers le développement de solutions axées sur la seconde main et le recyclage.

OBJECTIF 8 / FAIRE ENSEMBLE : S'engager activement dans les réseaux d'acteurs et le travail partenarial autour des questions de jeunesse.

8.1 S'inscrire dans une réflexion partenariale autour des besoins, des attentes, des ressources des jeunes et de leurs familles.

8.2 Participer à la veille sociale et à la réflexion continue de l'association sur les besoins, attentes et ressources des jeunes et du territoire.

8.3 Renforcer notre partenariat avec les acteurs de la vie scolaire et développer nos lien avec les familles.

Être capable...

- de faire valoir la dimension hybride du lieu ;
- de susciter le désir d'appropriation des espaces extérieurs de La Passerelle.
- de repérer et d'anticiper les situations de rupture ou de fragilité ;
- d'accompagner le parcours des jeunes vivant une situation de handicap entre les différentes activités de l'association ;
- de bâtir de nouvelles stratégies relationnelles numériques et hors les murs ;
- d'accompagner les volontés d'engagement des jeunes en respectant leurs rythmes et leurs attentes ;
- de mieux communiquer sur nos projets avec et en direction des jeunes ;
- de développer la participation des jeunes au sein de La P'tite Saison ;
- de stabiliser le modèle économique des événements culturels pour l'accès de tous à la culture (concerts gratuits financés par le Ricafé) ;
- d'inscrire notre action dans le cadre de la recherche de complémentarités sur le territoire ;
- de participer à la dynamique émergente d'acteurs sur le champ de la jeunesse ;
- de développer nos liens et nos alliances avec les établissements scolaires et les parents d'élèves ;
- de lutter contre les discriminations, et notamment de déconstruire les idées reçues sur les précarités ;
- d'identifier et d'accompagner les personnes en situation de précarité relationnelle, d'isolement ou de solitude ;
- de soutenir l'expression et le développement du pouvoir d'agir ;
- de développer des compétences favorisant le repérage et l'accompagnement des problématiques en santé mentale.



Participation

Permettre aux jeunes de prendre part à la vie et au fonctionnement de l'association en inscrivant leur participation dans les différents projets.

- le Ricafé
- ludothèque
- actions de solidarité
- stages
- bénévolat

Engage toi !

Offrir l'opportunité de s'engager durant ses vacances autour d'un projet collectif ayant un impact sur le territoire. Des loisirs et des projets pour les 11 - 17 ans.

- réalisation d'un documentaire
- exposition
- jardin
- chantier participatif

Ateliers

Renforcer les liens, les capacités d'expression et favoriser les pratiques culturelles des jeunes. Des espaces collectifs d'épanouissement et d'apprentissage.

- hip-hop
- dessin
- improvisation
- guitare
- piano...

PLAN D'ACTION

ACTIONS	2025	2026	2027	2028
Accueil des habitants, des groupes et des partenaires	X	X	X	X
Accueil animé	X	X	X	X
Espace ressources / opérations d'information à l'accueil	X	X	X	X
Soutien aux projets	X	X	X	X
Veille sociale et territoriale	X	X	X	X
Animations seniors au sein des Résidences autonomie	X	X	X	X
Soutien aux initiatives et projets	X	X	X	X
Accompagnement à la scolarité	X	X	X	X
Engage-toi !	X	X	X	X
Stages de découvertes durant les vacances scolaires	X	X	X	X
Ludothèque	X	X	X	X
Soirées jeu	X	X	X	X
Accompagnements sociaux et administratifs	X	X	X	X
Accompagnements numériques	X	X	X	X
La Ricoop	X	X	X	X
Partenariat avec les associations de parents d'élèves	X	X	X	X
Triporteur / aller-vers les familles	X	X	X	X
Le Ricafé	X	X	X	X
L'Agora	X	X	X	X
Cafés partenaires	X	X	X	X
Permanence de partenaires	X	X	X	X
Dynamiques communales (rencontres, réseaux)	X	X	X	X
Conseil des enfants et des jeunes	X	X	X	X
Promeneur du net	X	X	X	X
Cafés citoyens		X	X	X
P'tit Labo			X	X
Jardin de La Passerelle	X	X	X	X
Soutenir les dynamiques collectives et les projets des habitants	X	X	X	X
Café seniors	X	X	X	X
Fêteerie de Ricochet	X	X	X	X
Rencontres entre acteurs de La Passerelle		X	X	X

ACTIONS	2025	2026	2027	2028
La P'tite Saison	X	X	X	X
Rencontres parentalité / temps de parole	X	X	X	X
Espace parents	X	X	X	X
Parlons-en	X	X	X	X
Ateliers culturels et de lien social	X	X	X	X
Parents solos	X	X	X	X
Ateliers parents-enfants	X	X	X	X
Matinées ludiques	X	X	X	X
Les Mercredis à Ricochet	X	X	X	X
Interventions au sein des établissements scolaires	X	X	X	X
Interventions au collège Ausone	X	X	X	X
Actions collectives (théâtre, cuisine...)	X	X	X	X
Ciné-débats		X	X	X
Actions intergénérationnelles	X	X	X	X
Point Info Vacances	X	X	X	X
Sorties familles	X	X	X	X
Sorties spectacles	X	X	X	X
Prêt de jeux et de matériel	X	X	X	X
La 15aine de l'égalité	X	X	X	X
Octobre Rose	X	X	X	X
Alternative à l'exclusion	X	X	X	X
Fête des Jardins	X	X	X	X
Sortie sur l'histoire du quartier			X	X
Parcours de l'engagement	X	X	X	X
Bien vieillir	X	X	X	X
Ateliers parents-enfants	X	X	X	X
Abords de La Passerelle	X	X		
Café bénévole	X	X	X	X
Projets partenariaux (La Passerelle)	X	X	X	X
Participation aux événements de la Ville et du territoire	X	X	X	X
Actions santé		X	X	X

GOUVERNANCE

Le projet de gouvernance de Ricochet a fait l'objet d'un travail de réflexion partagée appuyé par Frédéric Bobst, Artisans Conseils, et a été présenté et validé par les partenaires de l'association. Il se construit autour de différents espaces repérés :

- une aire de pilotage et de veille :

- attention continue, sensible et dynamique portée au territoire, à ses habitants et à leurs environnements, notamment juridique ;
- formalisation d'indicateurs qualitatifs, quantitatifs permettant le pilotage de l'animation sociale du territoire ;
- espace dédié à l'échange et au partage avec nos partenaires pour un meilleur pilotage ;

- une aire politique : espace consacré aux valeurs, au projet associatif et militant de l'association en relation étroite avec son histoire, son environnement et son futur ;

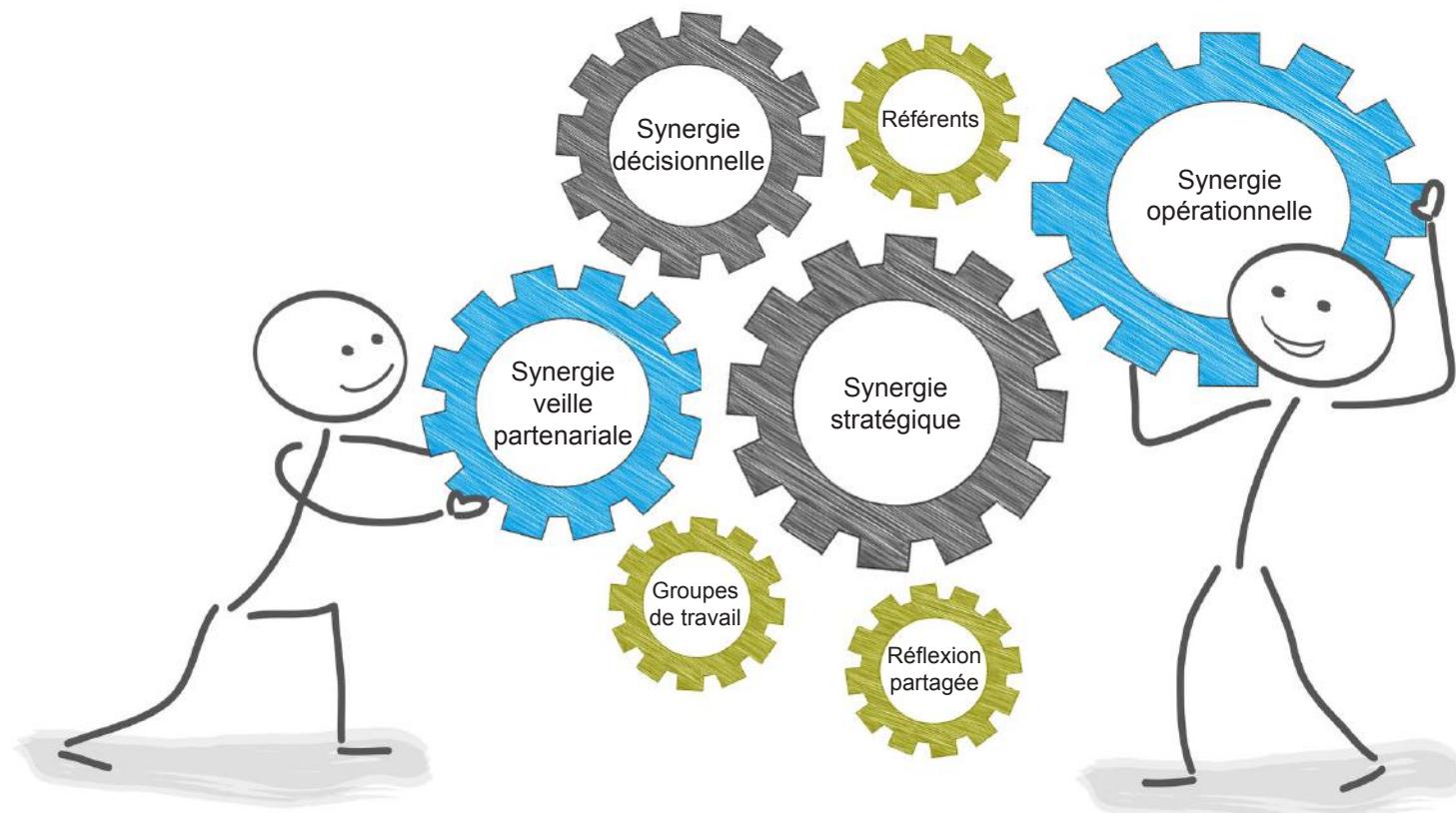
- une aire stratégique :

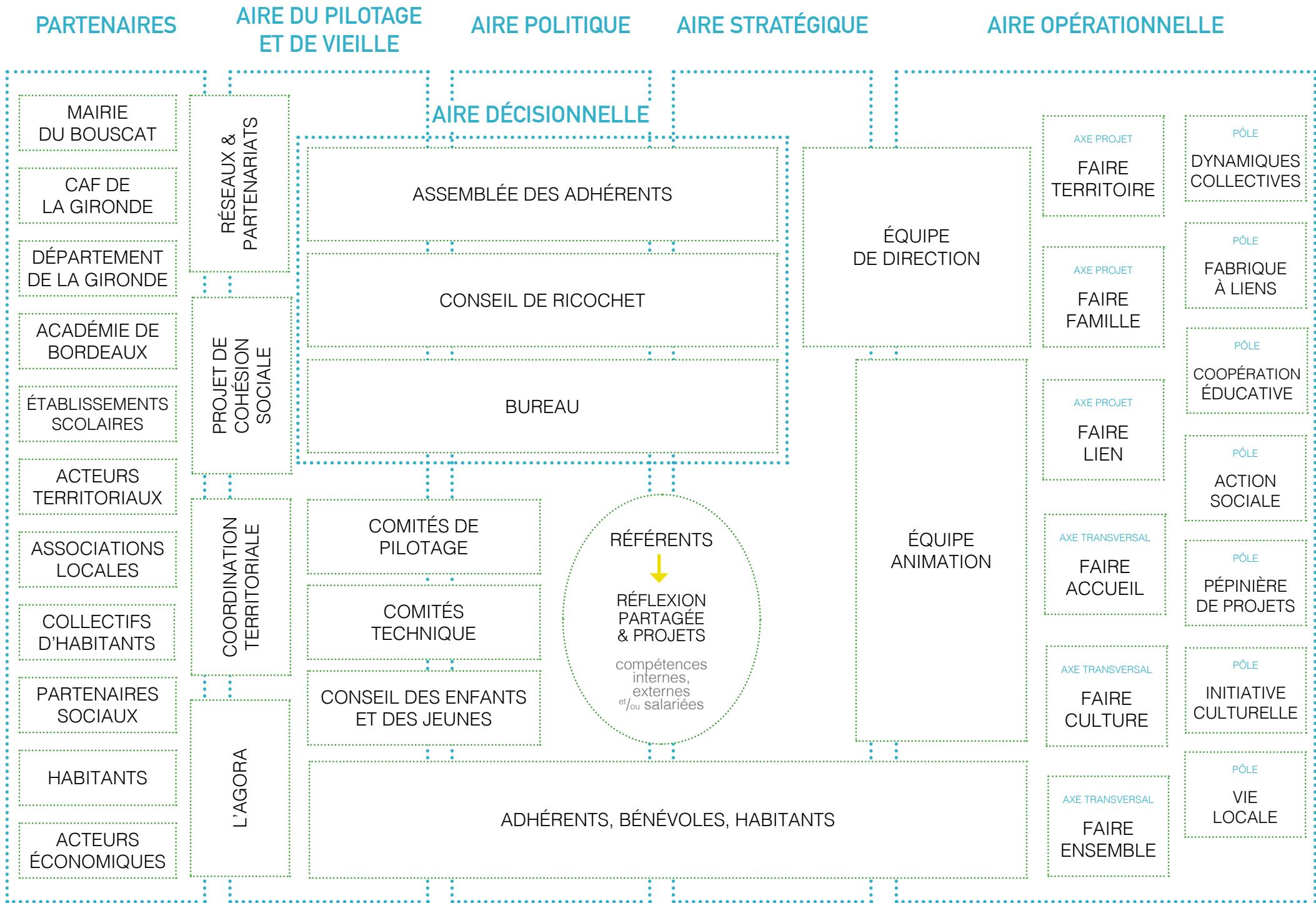
- elle conceptualise et est force de proposition en direction de l'aire décisionnelle ;
- elle met en œuvre le projet social, son plan d'action et en assure le suivi et l'évaluation ;

- une aire décisionnelle : elle regroupe les instances de l'association qui assurent le fonctionnement et possèdent chacunes des rôles répartis et partagés pour une dynamique constructive ;

- une aire opérationnelle :

- elle participe à la synergie de l'ensemble des acteurs associatifs ^{et/} _{ou} autres ;
- elle donne vie au projet par une mise en œuvre et une animation quotidienne de proximité pour le quartier dans une dynamique participative.





CONSULTEZ NOTRE PROJET SOCIAL 2025-2028

<https://www.ricochetasso.fr/wp-content/uploads/2025/01/Ricochet-Projet-jeunes-2025-2028.pdf>



Fonds de coopération
de la jeunesse et de l'éducation populaire

